

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la SASP Lou Rugby du terrain n°9 de la plaine des jeux de Gerland sise 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème - EI 07 032 .
..... **Page 2254**

- Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Enlèvement et Gardiennage Services Lyon (EGS Lyon) pour la mise à disposition du terrain et des locaux sis 13 rue Francine Fromont à Vaulx-en-Velin (69120) dans le cadre de la Délégation de Service Public « Fourrière » - EI 99 066...
..... **Page 2254**

- Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie au profit de la Ville de Lyon par l'institution des Chartreux pour une durée allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020 afin de procéder à la restauration de l'Eglise Saint-Bruno sise 58 rue Pierre Dupont à Lyon 1^{er} - EI 01 017. **Page 2255**

- Contrat de sous location consenti par la Ville de Lyon au profit de la société Enlèvement et Gardiennage Services Lyon (EGS Lyon) pour la mise à disposition du terrain et des locaux sis 38 rue Pierre Séward à Lyon 7ème dans le cadre de la Délégation de Service Public « Fourrière » - EI 07 294 **Page 2256**

- Bibliothèque municipale de Lyon - Don **Page 2256**

- Mise à disposition d'espaces des musées Gadagne (café et jardins) au CE Immo de France, à la Métropole de Lyon et à la société APICIL Retraite Agirc-Arrco **Page 2257**

- Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique - Vente

d'objets en boutique **Page 2258**

- Direction de l'enfance - Régie de recettes centralisatrice prolongée « Régie Enfance » 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Décision modificative : - Délai de recouvrement de la régie porté à 60 jours et à 90 jours pour la facturation des mois de juin et juillet . **Page 2260**

- Direction des affaires culturelles - Musée des beaux-arts 20 place des Terreaux 69001 Lyon - Régie de recettes et d'avances - Décision modificative : Suppression de produit encaissé : - produits de la mise à disposition des locaux du Musée des beaux-arts et des cautions liées à ces mises à disposition..... **Page 2261**

- Direction des affaires culturelles - Auditorium - Orchestre national de Lyon 84, rue de Bonnel 69003 Lyon - Régie de recettes - Décision modificative : - Montant de la monnaie fiduciaire hors fonds de caisse porté à 5000 € - Augmentation du fonds de caisse porté à 840 € - Augmentation de l'encaisse du 1^{er} au 20 août 2019..... **Page 2262**

- Décisions d'ester en justice..... **Page 2263**

Arrêtés municipaux :

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 2264**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2265**

Délégation générale aux ressources humaines :

• Arrêtés individuels **Page 2292**

- Centre Communal d'Action Sociale :

• Arrêtés individuels **Page 2292**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 2293**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, per-

mis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 2293**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la SASP Lou Rugby du terrain n°9 de la plaine des jeux de Gerland sise 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème - EI 07 032 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2019 transmis en Préfecture du Rhône le 5 juillet 2019 donnant délégation provisoire à 5 élus pendant la période du 8 juillet 2019 au 6 septembre 2019 inclus en remplacement des élus absents ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la plaine des jeux de Gerland située 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, de section cadastrale CL 4, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 07 032, et appartenant à son domaine public ;

Considérant que le départ effectif de l'Olympique Lyonnais vers son nouveau centre d'entraînement aménagé a permis le regroupement des équipes du Lou Rugby sur la plaine des jeux de Gerland ;

Considérant que la SASP Lou Rugby a besoin, afin de compléter son installation sur ce site, de disposer d'un terrain d'entraînement permanent pour son équipe professionnelle ;

Considérant que la SASP Lou Rugby a ainsi sollicité la Ville de Lyon afin que lui soit mis à disposition le terrain n° 9 de la plaine des jeux de Gerland en vue de l'aménager, à ses frais, en terrain d'entraînement adapté à une structure professionnelle, à proximité immédiate de son centre d'entraînement, ainsi que ses abords pour les entraînements susvisés ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que l'utilisation de ce terrain déjà aménagé en terrain de sport et situé à proximité d'installations sportives au milieu d'autres terrains à vocation similaire constitue une activité connexe de l'occupation de la SASP Lou Rugby au sein de la plaine des jeux de Gerland et du stade de Gerland et permet ainsi à la SASP de disposer en un même lieu de l'ensemble de ses activités afin de promouvoir le développement du rugby de haut niveau dans l'agglomération lyonnaise ;

Vu l'article L 2122-1-3 alinéa 4 du code général de la propriété des personnes publiques inséré par l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017, la procédure préalable n'a pas lieu de s'appliquer ;

Considérant que, afin de promouvoir le développement du sport de haut niveau dans l'agglomération lyonnaise, d'une part, et de consolider la vocation sportive de la plaine des jeux de Gerland participant ainsi au rayonnement de la Ville de Lyon, d'autre part, il est opportun pour la Ville de Lyon d'accéder à cette demande.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du terrain n° 9 de la plaine des jeux de Gerland et ses abords sise 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème consentie à la SASP Lou Rugby, pour l'aménagement et l'utilisation d'un terrain d'entraînement de son équipe professionnelle, d'une surface de 10 280 m² (127.7*80.5), prenant effet à compter de la date de sa signature pour se terminer le 31 décembre 2030 moyennant une redevance annuelle de 20 000 € (vingt mille euros), payable le 1^{er} juillet de chaque année.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 juillet 2019

*Par délégation du Maire de Lyon,
et en l'absence de Nicole GAY,
L'Adjoint délégué remplaçant,
Alain GIORDANO*

Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Enlèvement et Gardiennage Services Lyon (EGS Lyon) pour la mise à disposition du terrain et des locaux sis 13 rue Francine Fromont à Vaulx-en-Velin (69120) dans le cadre de la Délégation de Service Public « Fourrière » - EI 99 066 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 05 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de Préservation et Développement du Patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 13 rue Francine Fromont à Vaulx-en-Velin (69120), cadastré BH160 et AN 126 et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 99 066 ;

Considérant que la Délégation de Service Public « Fourrière » prévoit la mise à disposition de terrains et locaux par la Ville de Lyon au délégataire ;

Considérant que le délégataire retenu, la société Enlèvement et Gardiennage Services Lyon (EGS Lyon), prend en charge la gestion de la fourrière municipale du 1^{er} août 2019 jusqu'au 31 juillet 2024, soit une période totale de cinq ans ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que le choix du délégataire a fait suite à un appel d'offres de la Direction de la commande publique pour le compte du service de la Régulation urbaine de la Ville de Lyon ;

Considérant qu'il convient donc d'accorder à la société Enlèvement et Gardiennage Services Lyon (EGS Lyon) la mise à disposition du tènement sis 13 rue Francine Fromont à Vaulx-en-Velin (69120), pendant toute la durée de la délégation, afin de permettre au délégataire de créer de façon pérenne une base arrière destinée à stocker les épaves des véhicules enlevés et renforcer la capacité de stockage ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Enlèvement et Gardiennage Services Lyon (EGS Lyon), pour la mise à disposition d'un tènement immobilier sis 13 rue Francine Fromont à Vaulx-en-Velin (69120), pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2024, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 240 000 € (deux cent quarante mille euros) hors charges.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 juillet 2019

*Par délégation du Maire de Lyon,
et en l'absence de Nicole GAY,
L'Adjoint délégué remplaçant,
Alain GIORDANO*

Autorisation conventionnelle de tour d'échelle consentie au profit de la Ville de Lyon par l'institution des Chartreux pour une durée allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020 afin de procéder à la restauration de l'Eglise Saint-Bruno sise 58 rue Pierre Dupont à Lyon 1^{er} - EI 01 017. (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 05 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, donnant délégation provisoire à Alain Giordano, élu, pendant la période du 15 juillet 2019 au 26 juillet 2019 inclus, en remplacement des élus absents.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du tènement immobilier sis 58 rue Pierre Dupont à Lyon 1^{er}, sur lequel est bâti l'église Saint Bruno, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 01 017, parcelle cadastrée 41, relevant de son domaine public et affecté à l'usage exclusif de l'Institution des Chartreux ;

Considérant la demande de la Ville de Lyon de bénéficier d'un droit d'accès et d'installation d'une tour d'échafaudage le long des façades, afin de procéder à la restauration de l'édifice ainsi que de sa mise en lumière et de la reprise des écoulements des eaux pluviales ;

Considérant qu'en raison de la disposition des lieux, il est matériellement impossible de procéder à tout ou partie des travaux indispensables de ravalement de la façade de l'immeuble sans installer l'échafaudage nécessaire à leur réalisation sur la parcelle AD 41 ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 100€ (cent euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'au cas d'espèce les spécificités de l'affectation le justifiant au regard de l'activité économique projetée, l'article L 2122-1-1 du même code prévoyant une procédure de sélection préalable n'est pas applicable ;

Considérant que cette occupation est compatible avec l'affectation du domaine public et dans une optique de bonne valorisation de son patrimoine ;

Décide :

Article Premier. - L'Institution des Chartreux concède à la Ville de Lyon, un droit dit de « tour d'échelle » pour permettre la restauration ainsi que la mise en lumière de la façade de l'église Saint Bruno sise 58, rue Pierre Dupont à Lyon 1^{er}, pour une emprise totale d'environ 110 m², pendant une durée allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020 moyennant le paiement d'une redevance de 100 euros. Toutefois, compte tenu de la nature du projet en vue restaurer et de mettre en lumière l'église Saint-Bruno, il sera proposé de consentir la gratuité de cette occupation lors du conseil municipal de novembre 2019.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 juillet 2019

*Par délégation du Maire de Lyon,
et en l'absence de Nicole GAY,
L'Adjoint délégué remplaçant,
Alain GIORDANO*

Contrat de sous location consenti par la Ville de Lyon au profit de la société Enlèvement et Gardiennage Services Lyon (EGS Lyon) pour la mise à disposition du terrain et des locaux sis 38 rue Pierre Sémard à Lyon 7ème dans le cadre de la Délégation de Service Public « Fourrière » - EI 07 294 (Direction centrale de l'immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 en date du 05 novembre 2018, transmise en Préfecture du Rhône le même jour, relative à la délégation d'attribution accordée par le Conseil municipal au Maire, hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.6 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 du 5 février 2019, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de Préservation et Développement du Patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est locataire principal, dans le cadre d'un bail commercial signé le 7 juillet 2017, consenti par la SCI LP 12, pour la mise à disposition d'un tènement immobilier sis 38 rue Pierre Sémard à Lyon 7ème, cadastré BM17 et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 294 ;

Considérant que, conformément à l'article IV.8 – « Sous-location » de ce bail, la SCI LP12 autorise la Ville de Lyon à sous-louer les lieux mis à disposition au titulaire de la Délégation de Service Public « Fourrière » ;

Considérant que la Délégation de Service Public « Fourrière » prévoit la mise à disposition de terrains et locaux par la Ville de Lyon au délégataire ;

Considérant que le délégataire retenu, la société Enlèvement et Gardiennage Services Lyon (EGS Lyon), prend en charge la gestion de la fourrière municipale du 1er août 2019 au 31 juillet 2024, soit une période totale de cinq ans ;

Considérant qu'à cet effet, il convient d'accorder à la société EGS Lyon, la mise à disposition du tènement sis 38 rue Pierre Sémard à Lyon 7ème, pendant toute la durée de la délégation ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un contrat de sous-location, consenti par la Ville de Lyon au profit de la société Enlèvement et Gardiennage Services Lyon (EGS Lyon), pour la mise à disposition d'un tènement immobilier sis 38 rue Pierre Sémard à Lyon 7ème, pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2024, moyennant le versement d'un loyer annuel de 220 000 € (deux cent vingt mille euros), hors charges et hors taxes.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 24 juillet 2019

*Par délégation du Maire de Lyon,
et en l'absence de Nicole GAY,
L'Adjoint délégué remplaçant,
Alain GIORDANO*

Bibliothèque municipale de Lyon - Don des héritiers de Louis Darmet : Marie-France Joyard, Jacques Joyard, Louis Darmet, Henri Couble (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de dons gracieux, faite à la bibliothèque de la Ville de Lyon par les héritiers de Louis Darmet :

Mme Marie-France Joyard, née Darmet, et M. Jacques Joyard,

M. Louis Darmet, habitant Les Chaudigues,

M. Henri Couble, veuf de Jacqueline Darmet.

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et les héritiers de Louis Darmet, propriétaire de documents faisant l'objet du présent projet de convention,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Richard Brumm, l'Adjoint délégué aux finances et à la commande Publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier - D'accepter le don à titre gracieux des héritiers de Louis Darmet, constitué de documents en lien direct avec le poète. Ils comprennent notamment des pièces concernant la parution de son premier volume de poésies, Près du piano fermé, et le manuscrit autographe d'une autre œuvre, Le sourire voilé, qui vient de faire l'objet d'une première édition dans un volume publié en 2019 à la Passe du vent consacré à Louis Darmet, de la correspondance, divers documents concernant le soldat : Légion d'honneur, lettres de ses parents et de sa marraine de guerre, pièces concernant l'inscription de Louis Darmet au Panthéon parmi les hommes de lettres morts pour la France, quelques imprimés postérieurs à 1919 rappelant la mémoire de Louis Darmet, un album de photos familiales. Ce don est grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de un euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 30 juillet 2019

*Pour le Maire de Lyon,
en l'absence de Richard BRUMM
Zorah AIT-MATEN*

Mise à disposition d'espaces des musées Gadagne (café et jardins) au CE Immo de France (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2016/2486 du 14/11/2016 instituant les tarifs des mises à disposition d'espaces des musées Gadagne, sis 1 place du petit collège 69005 Lyon, EI 05 018 ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musées Gadagne, situé 1, place du petit Collège – 69001 Lyon référencé comme ensemble immobilier n° 05018, parcelles AE67 et AE75 ;

Considérant la demande du comité d'entreprise Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon d'organiser sa soirée d'été pour le comité d'entreprise dans les locaux du café Gadagne et les jardins du musées Gadagne le 20 juin 2019 à partir de 19 heures 30 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit du comité d'entreprise Immo de France pour une durée de 3h30, le 20 juin 2019, des locaux sus-désignés, moyennant une redevance de 2 500,00 (en lettres : deux mille cinq cents) euros HT, auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 31 juillet 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Mise à disposition d'espaces des musées Gadagne (café et jardins) à la Métropole de Lyon – Direction de la maîtrise d'ouvrage urbain (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2019/4754 du 20/05/2019 instituant la nouvelle grille des tarifs de mises à disposition d'espaces des musées Gadagne, sis 1 place du petit collège 69005 Lyon, EI 05 018 ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musées Gadagne, situé 1, place du petit Collège – 69001 Lyon référencé comme ensemble immobilier n° 05018, parcelles AE67 et AE75 ;

Considérant la demande de la Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon cedex 03, d'organiser un déjeuner dans les locaux du café Gadagne et les jardins du musées Gadagne le 04 juillet 2019 à partir de 12 heures 00 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la maîtrise d'ouvrage urbaine de la Métropole de Lyon pour une durée de 2 heures le 04 juillet 2019, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 1 200,00 (en lettres : mille deux cents) euros HT, auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

Art. 2.- M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 31 juillet 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Mise à disposition d'espaces des musées Gadagne (café et jardins) à la société APICIL Retraite Agirc-Arrco (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2016/2486 du 14 novembre 2016 instituant les tarifs des mises à disposition d'espaces des musées Gadagne, sis 1 place du petit collège 69005 Lyon, EI 05 018 ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musées Gadagne, situé 1, place du petit Collège – 69001 Lyon référencé comme ensemble immobilier n° 05018, parcelles AE67 et AE75 ;

Considérant la demande de la société Apicil Retraite Agirc-Arrco, 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire, d'organiser sa soirée d'entre-

prise dans les locaux du café Gadagne et les jardins du musées Gadagne le 02 juillet 2019 à partir de 19 heures 15 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la société Apicil Retraite Agirc-Arrco pour une durée de 4 heures, le 02 juillet 2019, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 2 635,00 (en lettres : deux mille six cents trente-cinq) euros HT, auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 31 juillet 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique - Vente d'objets en boutique (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22-du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour fixer les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la demande du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique relative à la vente d'objets en lien avec ses collections, dans sa boutique,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente de ces objets,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier - D'autoriser Monsieur le Directeur à mettre en vente les objets suivants :

Objet	Editeur	Nombre mis en vente	Prix H. T.	Prix T.T.C.
BD Codine	La Boite à Bulles	4	17.06€	18.00€
Jeu typographique	Editions 205	60	9.48€	10.00€
Tout le monde connaît Roger Excoffon	Editions 205	7	14.22€	15.00€
Un musée, un logotype	Editions 205	10	14.22€	15.00€
Faire une affiche	Editions 205	10	23.70€	25.00€
Concevoir une identité visuelle	Editions 205	10	23.70€	25.00€
10 p'tits pingouins	Helium Editions	4	16.02€	16.90€
Océano	Helium Editions	4	15.07€	15.90€
Typoésie	Imprimerie Nationale	8	27.87€	29.40€
ABCdaire de la calligraphie	Flammarion	10	3.74€	3.95€
Imprimeurs et éditeurs dans la Résistance	La Documentation Française	9	17.06€	18.00€
Sans le A	L'école des Loisirs	40	4.74€	5.00€
Trois petits pois	Editions du Rouergue	11	14.22€	15.00€
Lexique des règles typographiques	Imprimerie nationale	10	15.17€	16.00€
A moi !	Editions du Rouergue	5	15.17€	16.00€
L'automne de l'ours brun	L'école des Loisirs	20	4.74€	5.00€
Le rêve du renard	L'école des Loisirs	20	4.74€	5.00€
Sequoyah	Thierry Magnier Eds	10	12.32€	13.00€
L'imprimerie, histoire et techniques	ENS	45	18.96€	20.00€
Affiches sérigraphiées	PAPYART	45	10.00€	12.00€
Sacs tissus sérigraphiés	PAPYART	175	5.83€	7.00€
Manuel d'anatomie typographique	PYRAMYD	3	26.54€	28.00€
L'art des motifs	PYRAMYD	3	18.86€	19.90€
Impression & finition	PYRAMYD	3	21.33€	22.50€
Dictionnaire graphique	PYRAMYD	6	10.33€	10.90€
Pratique de la typographie	PYRAMYD	3	21.71€	22.90€
Sérigraphie	PYRAMYD	2	27.39€	28.90€

Objet	Editeur	Nombre mis en vente	Prix H. T.	Prix T.T.C.
Livres animés	PYRAMYD	2	27.96€	29.50€
Estampes créatives	PYRAMYD	3	21.33€	22.50€
L'harmonie des couleurs / Pantone	PYRAMYD	2	26.07€	27.50€
Le grand livre de la gravure	PYRAMYD	1	44.08€	46.50€
Gryphe n°23	BM LYON	2	3.92€	4.00€
Gryphe n°26	BM LYON	2	3.92€	4.00€
Gryphe n°27	BM LYON	9	3.92€	4.00€
Les arts du texte	BM LYON	2	14.22€	15.00€
Du corps à l'ouvrage	La Table Ronde	12	22.75€	24.00€
Une forêt cachée	La Table Ronde	4	19.53€	20.60€
Cachées par la forêt	La Table Ronde	4	20.85€	22.00€
Le livre des métiers	Plein Chant	4	18.96€	20.00€
L'alphabet de la mort / Holbein	Plein Chant	5	14.22€	15.00€
La grande danse macabre	Plein Chant	4	23.70€	25.00€
Ars Bene Moriendi	Plein Chant	4	18.01€	19.00€
Les blasons domestiques	Plein Chant	3	11.37€	12.00€
Nuit sur l'Allemagne	Plein Chant	2	14.22€	15.00€
Valentina La Rocca	Plein Chant	3	8.53€	9.00€
Le livre des livres perdus	Actes Sud	20	17.06€	18.00€
Lexique des règles typographiques	Imprimerie nationale	13	15.17€	16.00€
ABCD de la typographie	Gallimard	10	23.60€	24.90€
L'enfant des livres	KALEIDOSCOPE	8	13.74€	14.50€
Les grandes heures de la presse	Flammarion	3	14.22€	15.00€
Graphisme, Typographie, Histoire	Flammarion	3	28.44€	30.00€
Je déballe ma bibliothèque	Rivages Poche	3	8.53€	9.00€
Frisson de fille	Editions du Rouergue	5	17.35€	18.30€
Pool !	Editions du Rouergue	5	14.69€	15.50€
La femme à barbabapa	Editions du Rouergue	5	16.11€	17.00€
Continuons le combat	Actes Sud	5	15.17€	16.00€
Concerto pour main gauche	La Boite à Bulles	10	16.11€	17.01€
Guide de Lyon, capitale de l'imprimerie	Ed. Lyonnaises	30	14.22€	15.00€
Les villes sont toutes les mêmes	MINEOLUX	5	11.37€	12.00€
Fantômes	MINEOLUX	5	11.37€	12.00€
Risographie «Lune»	MINEOLUX	5	8.33€	10.00€
Le Larzac s'affiche	Seuil	5	9.48€	10.00€
Je m'appelle livre et je vais vous raconter mon histoire	Nathan	20	13.18€	13.90€
La voleuse de livres	Pocket Jeunesse	3	8.48€	8.95€
Noirs desseins	Musée de la ville de Strasbourg	15	4.74€	5.00€
N°44 le mystérieux étranger	Editions Tristram	4	9.43€	9.95€
Les damnés de la terre	La découverte	5	10.90€	11.50€
Nom de Dieu !	Ed de la Martinière	5	12.23€	12.90€
Barbabapa - Le livre	Dragon D'Or	20	3.79€	4.00€
Mon alphabet en pop-up de A à Z	Thomas Jeunesse	1	12.23€	12.90€
Etudes sur Louis Perrin	Edition des Cendres	3	22.75€	24.00€
Dessins de geste	Edition des Cendres	3	39.81€	42.00€
BibliOdyssées	Actes Sud	300	27.49€	29.00€
Affiches Yann Damezin A4		130	4.17€	5.00€
Affiches Yann Damezin A3		100	6.67€	8.00€
Affiches Yann Damezin lot A4		12	41.67€	50.00€

Objet	Editeur	Nombre mis en vente	Prix H. T.	Prix T.T.C.
Affiches Yann Damezin lot A3		3	66.67€	80.00€
Affiches expo L'Odyssée des livres sauvés –gd		10	2.50€	3.00€
Affiches expo L'Odyssée des livres sauvés –pt		30	0.83€	1.00€

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication. Fait à Lyon, le 31 juillet 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Direction de l'enfance - Régie de recettes centralisatrice prolongée « Régie Enfance » 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Décision modificative : Délai de recouvrement de la régie porté à 60 jours et à 90 jours pour la facturation des mois de juin et juillet (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu la décision du 3 juin 2014 instituant une régie de recettes centralisatrice prolongée auprès de la Direction de l'Enfance dénommée « Régie Enfance » 198 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon ;

Vu la proposition de Mme Claire Topenot, Directrice de la direction de l'Enfance en date du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 25 juillet 2019.

Décide :

Que la décision 2014/398 du 3 juin 2014, instituant une régie de recettes centralisatrice prolongée auprès de la Direction de l'enfance dénommée « Régie Enfance », est modifiée comme suit :

Article Premier - Qu'il est institué une régie de recettes centralisatrice prolongée auprès de la Direction de l'enfance dénommée « Régie enfance » ;

Art. 2. - Cette régie est installée à la Direction de l'Enfance, 198 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon ;

Art. 3. - La régie encaisse les participations parentales relatives à l'activité d'accueil collectif ou familial dans les établissements de petite enfance concernés de l'ensemble de la commune ;

Art. 4. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement prévus suivants :

- numéraires
- chèques
- chèques vacances
- virements
- cartes bancaires avec ou sans contact, en présentiel ou à distance (création d'un portail familles)
- prélèvements
- CESU

Art. 5. - Le délai de recouvrement est fixé à 60 jours excepté pour la facturation des mois de juin et juillet où ce délai est porté à 90 jours ;

Le contrôle des créances est fixé à 45 jours ;

Au terme du délai :

Le régisseur établit un compte rendu à la Recette des Finances et à la Ville de Lyon – Direction des finances : sommes dues, annulations, impayés au terme.

Le régisseur n'effectue ni relance ni recouvrement, les titres de recettes étant émis aux fins de recouvrement à la Recette des Finances ;

Art. 6. - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon ;

Art. 7. - Un fonds de caisse d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) est mis à disposition du régisseur ;

Art. 8. - Le montant maximum de l'encaisse consolidée (Monnaie fiduciaire détenue à la régie et solde du Compte de dépôt de fonds au Trésor) est fixé à 410 000 euros (410 000 €). Lorsque ce montant est atteint, le régisseur devra sans délai effectuer un virement du Compte de dépôts de fonds au Trésor sur le compte de la Ville de Lyon auprès du Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon ;

Art. 9. - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 410 000 € (quatre cent dix mille euros) ;

Art. 10. - Les sous régies de recettes existantes, actuellement rattachées à la régie centralisatrice sont rattachées à cette régie par une décision municipale propre. Leurs modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif des sous régies ;

Art. 11. - L'intervention de mandataires agents de guichet a lieu dans les conditions fixées par leurs actes de nomination ;

Art. 12. - Le régisseur est tenu de verser à M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon la totalité des justificatifs des opérations de recettes et le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois ;

Art. 13. - Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être adressés au centre de traitement des chèques de Créteil par le régisseur dans les meilleurs délais.

Art. 14. - Les chèques d'un montant supérieur à 1 500 € devront être certifiés ou être des chèques de banque ;

Art. 15. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Art. 16. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Art. 17. - M. l'Adjoint Délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 05 août 2019

Pour le Maire,
en l'absence de l'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM
Zorah AIT-MATEN

Direction des affaires culturelles - Musée des beaux-arts 20 place des Terreaux 69001 Lyon - Régie de recettes et d'avances - Décision modificative : suppression de produit encaissé : - produits de la mise à disposition des locaux du Musée des beaux-arts et des cautions liées à ces mises à disposition (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté en date du 14 septembre 1990, modifié, instituant une régie de recettes au Musée des beaux-arts auprès de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon ;

Vu la proposition de Mme Virginie Vuillet, régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances du Musée des beaux-arts auprès de la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Lyon en date du

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 23 juillet 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 14 septembre 1990, modifié, instituant une régie de recettes au Musée des beaux-arts auprès de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon est modifié comme suit :

Article Premier - Il est institué au Musée des beaux-arts une régie de recettes et d'avances.

Art. 2. - Cette régie est installée 20, place des Terreaux 69001 Lyon.

Art. 3. - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrées au Musée
- Visites et/ou conférences
- Participation à des ateliers pédagogiques
- Photocopies
- Location d'audio-guides
- Vente de Lyon City Card
- Vente de cartes « Musées », de cartes « Culture » et de cartes « Jeunes ».

Art. 4. - La régie règle les dépenses suivantes :

- Remboursement de billets d'entrée au musée préalablement payés par les visiteurs, en cas d'annulation d'une manifestation, du fait du musée.
- Remboursement de billets d'entrée au musée préalablement payés par les visiteurs, en cas de force majeure pour le visiteur, sur décision de la Direction du musée.

Art. 5. - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires
- Chèques
- Carte bancaire en présentiel et à distance
- Pass culture, Lyon City Card, carte musées, carte cultures, carte musées ou culture jeunes, Pass Région
- Virement.

Art. 6. - Les dépenses désignées à l'article 4 sont réglées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires
- Chèques.

Art. 7. - Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à quatre-vingt-cinq mille euros (85 000 €).

Art. 8. - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 9. - Il est institué un fonds de caisse de quatre mille euros (4 000 €), porté à cinq mille euros (5 000 €) en période d'exposition temporaire.

Art. 10. - Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à quatre cents euros (400 €).

Art. 11. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil. Les recettes

seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des finances de la Ville de Lyon.

Art. 12. - Le recouvrement des droits est effectué via une billetterie informatisée respectant la réglementation en vigueur. Des états détaillés des prestations vendues devront être remis à la Trésorerie en même temps que le versement de fin de mois.

Art. 13. - Le régisseur doit verser à la trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon la totalité des pièces justificatives de dépenses au moins une fois par mois. Ces pièces devront être conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiement ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera en fonction des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 14. - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 15. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur.

Art. 16. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Art. 17. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 05 août 2019

Pour le Maire,
en l'absence de l'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM
Zorah AITMATEN

Direction des affaires culturelles - Auditorium - Orchestre national de Lyon 84, rue de Bonnel 69003 Lyon - Régie de recettes - Décision modificative : montant de la monnaie fiduciaire hors fonds de caisse porté à 5000 € - Augmentation du fonds de caisse porté à 840 € - Augmentation de l'encaisse du 1^{er} au 20 août 2019 (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm Adjoint aux finances et à la commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 12 mars 1999, modifié, instituant une régie de recettes à l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, 84 rue de Bonnel 69003 Lyon ;

Vu la proposition de M. Bernard Rustant, régisseur titulaire de la régie de recette à l'Auditorium - Orchestre national de Lyon en date du 12 juillet 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 25 juillet 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 12 mars 1999 est modifié comme suit :

Article Premier - Les arrêtés du 20 septembre 1993 et du 8 août 1997 sont abrogés.

Art. 2. - Il est institué une régie de recettes à l'Auditorium – Orchestre National de Lyon auprès de la Direction des affaires culturelles.

Art. 3. - Cette régie est installée 84, rue de Bonnel 69003 Lyon.

Art. 4. - Cette régie encaisse les produits suivants :

- Les droits d'entrée pour les spectacles produits par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon
- Les droits d'entrée pour compte de tiers pour les spectacles autres que ceux produits par l'Orchestre National de Lyon suivant les modalités contractuelles de la location de la salle
- La location de salles
- La location de matériel
- Les prestations de services telles que chauffage, éclairage, frais de personnel et autres prestations diverses
- Un pourcentage sur les recettes dans le cadre de locations ou de coproductions suivant les modalités contractuelles
- Produits de la librairie et des objets dérivés.

Art. 5. - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires
- Chèques
- Cartes bancaires
- Prélèvements automatiques
- Virements
- Pass Culture, Chèque Culture, Chèque ou Bon cadeau délivré par la billetterie de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon
- ANCV
- Pass région.

Art. 6. - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 7. - Le montant maximum de l'encaisse consolidée (Monnaie fiduciaire détenue à la régie et solde du compte de dépôt de fonds au Trésor) est fixé à deux cents mille euros (200 000 euros). Ce montant est porté à quatre cent mille euros (400 000 euros) du 1^{er} au 20 août 2019. Lorsque ce montant est atteint, le régisseur devra sans délai effectuer un virement du compte de dépôts de fonds au Trésor sur le compte de la Ville de Lyon auprès du Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 8. - Le montant maximum de la monnaie fiduciaire hors fonds de caisse que le régisseur est autorisé à conserver à la régie est fixé à cinq mille euros (5 000 €).

Art. 9. - Il est institué un fonds de caisse permanent de huit cent quarante euros (840 €).

Art. 10. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées, à la trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, ou lorsque le montant de l'encaisse est atteint, et lors de sa sortie de fonction. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des finances de la Ville.

Art. 11. - Le régisseur doit exiger un chèque certifié ou un chèque de banque lorsque le montant est supérieur à 1500 euros.

Art. 12. - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 13. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur.

Art. 14. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Art. 15. - Le recouvrement des droits est effectué via une billetterie informatisée respectant la réglementation en vigueur. Des états détaillés devront être remis à la Trésorerie en même temps que le versement de fin de mois.

Art. 16. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 05 août 2019

*Pour le Maire,
en l'absence de l'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances et à la Commande Publique*
Richard BRUMM
Zorah AIT-MATEN

Décision d'estimer en justice - Appel de la Mairie du premier arrondissement de la Ville de Lyon contre l'ordonnance rendue par le Tribunal administratif de Lyon du 17 juillet 2019 n° 1901674 – Expertise sur l'attribution des critères de l'article L.2511-16 alinéa 1er du CGCT sur les 56 équipements de proximité prévus dans la liste annexée à la délibération n° 645 du 6 décembre 2017 et les 35 équipements non inclus dans le tableau produit par la mairie du 1^{er} (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 juillet 2019 déléguant à Mme Violaine Gattier, Directrice des affaires juridiques, la signature des décisions d'estimer, des autorisations de défendre, des dire à expert et des écritures contentieuses, présentées en demande et en défense, devant les juridictions administratives et judiciaires du 5 août 2019 au 16 août 2019 inclus ;

Vu la requête n° 19LY03047 du 1er août 2019 déposée par la Mairie du premier arrondissement de la Ville de Lyon, représentée par Maître Thibault Soleilhac, avocat au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Mairie du premier arrondissement de la Ville de Lyon, représentée par Maître Thibault Soleilhac, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'ordonnance rendue par le Tribunal administratif de Lyon du 17 juillet 2019 n° 1901674,
- la désignation d'un expert concernant l'attribution des critères de l'article L 2511-16 alinéa 1er du CGCT sur les 56 équipements de proximité prévus dans la liste annexée à la délibération n°645 du 6 décembre 2017 et les 35 équipements non inclus dans le tableau produit par la Mairie du 1er.

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 07 août 2019

*Pour le Maire de Lyon,
La Directrice des Affaires Juridiques,
Violaine GATTIER*

Décision d'estimer en justice - Référé instruction avant démolition de la Ville de Lyon – désignation d'un expert avant la démolition du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée DI 69 en vue de l'agrandissement du terrain secondaire du stade Vivien Foé (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 juillet 2019 déléguant à Mme Violaine Gattier, Directrice des affaires juridiques, la signature des décisions d'estimer, des autorisations de défendre, des dire à expert et des écritures contentieuses, présentées en demande et en défense, devant les juridictions administratives et judiciaires du 5 août 2019 au 16 août 2019 inclus,

Décide :

Article Premier. - Qu'une action sera intentée au nom de la Ville de Lyon, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert avant la démolition du bâtiment situé sur la parcelle DI 69 pour l'agrandissement du terrain secondaire du stade Vivien Foé.

Art. 2. - M. le Directeur général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 07 août 2019

Pour le Maire de Lyon,
La Directrice des Affaires Juridiques,
Violaine GATTIER

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP36171	Limitation de vitesse 70 Rue Cuvier Lyon 6 (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h au droit du n° 70 rue Cuvier (6) avec un aménagement de modération de la vitesse de type coussin berlinois, 9 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue Duguesclin (6).	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36202	Cédez-le-passage cycles à l'intersection de la rue Montgolfier et de la rue Boileau Lyon 6 (circulation)	A l'intersection de la rue Montgolfier (6) et de la rue Boileau (6), les cycles circulant rue Montgolfier (6) dans le sens Est / Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35706	Limitation catégorielle rue Pierre Baizet Lyon 9 (circulation)	La circulation des véhicules d'un poids total en charge supérieur à 7,5 tonnes est interdite rue Pierre Baizet (9), à l'intersection de la rue de Saint Cyr (9), pour les véhicules en direction de la rue Pierre Baizet (9).	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35707	Circulation interdite Pont Masaryk Lyon 9 (circulation)	La circulation des véhicules motorisés est interdite pont Masaryk (9).	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36144	Abrogation - Cédez le passage, rue Paul Chenavard et rue Longue Lyon 1 (circulation)	L'arrêté 2016RP32867 du 16/12/2016, portant réglementation de la circulation (Cédez le passage) à l'intersection de la rue Paul Chenavard (1) et rue Longue (1) est abrogé.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36147	Cédez-le-passage cycles à l'intersection de la rue Longue et de la rue Paul Chenavard Lyon 1 (circulation)	A l'intersection de la rue Longue (1) et de la rue Paul Chenavard (1), les cycles circulant rue Longue(1) dans le sens Ouest / Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36148	Abrogation - Cédez le passage, rue Chavanne et rue Longue Lyon 1 (circulation)	L'arrêté 2016RP32866 du 16/12/2016, portant réglementation de la circulation (Cédez le passage) à l'intersection de la rue Chavanne (1) et rue Longue (1) est abrogé.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36155	Abrogation - Cédez le passage, rue Chavanne et rue Longue Lyon 1 (circulation)	L'arrêté 2016RP32865 du 16/12/2016, portant réglementation de la circulation (Cédez le passage) à l'intersection de la rue Chavanne (1) et rue Longue (1) est abrogé.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36157	Cédez-le-passage cycles à l'intersection de la rue Longue et de la rue Chavanne Lyon 1 (circulation)	A l'intersection de la rue Longue (1) et de la rue Chavanne (1), les cycles circulant rue Longue (1) dans le sens Ouest / Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36158	Abrogation - Cédez le passage, rue Paul Chenavard et rue Longue Lyon 1 (circulation)	L'arrêté 2016RP32868 du 16/12/2016, portant réglementation de la circulation (Cédez le passage) à l'intersection de la rue Paul Chenavard (1) et rue Longue (1) est abrogé.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36164	Cédez-le-passage cycles à l'intersection de la rue Longue et de la rue Paul Chenavard Lyon 1 (circulation)	A l'intersection de la rue Longue (1) et de la rue Paul Chenavard (1), les cycles circulant rue Longue (1) dans le sens Est / Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP36163	Voie réservée quai Jules Courmont Lyon 2 (circulation)	Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des cycles, véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun, quai Jules Courmont (2), contre-allée Est, entre le pont de la Guillotière (2), et un point situé face au n°20. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36179	Abrogation - Voie réservée sur quai Jules Courmont Lyon 2 (circulation)	L'arrêté 2009RP06564 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Voie réservée est abrogé.	02/08/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9673	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Alfred Vanderpol		A partir du mercredi 14 août 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9674	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Hérideaux	trottoir Nord, sur 30 m en face du n° 16	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n°16	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m, en face du n°16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9675	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Villon	A partir du mercredi 21 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
				Rue Villon	sur 20 m, au Sud de l'avenue Berthelot	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Villon		
				Avenue Berthelot	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Villon	
9676	Entreprise Ipl Isefac Paris-Lille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Brunard	côté pair, sur 15 m, au droit du n°20	Le mardi 27 août 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9677	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Lazare	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	A partir du jeudi 29 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9678	Entreprise Mo Plus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Quai Romain Rolland	au droit de l'immeuble situé au n° 20	Le lundi 12 août 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 20-19	Le lundi 12 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9679	Entreprise Altermove Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Marechal De Saxe	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 41	Le lundi 12 août 2019, de 7h à 19h
9680	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le dégazage d'une cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Marechal Lyautey	sur 10 m au droit du n° 7	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au mardi 13 août 2019, de 7h à 17h
9681	Entreprise Le Nouveau Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Robert	au droit de l'immeuble situé au n° 90	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019, de 23h à 8h
9682	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint Georges	sur le trottoir situé au droit du n° 38	A partir du mardi 6 août 2019 jusqu'au jeudi 5 septembre 2019
9683	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Chemin de Choulans	entre la place Eugène Wernert et l'impasse de Choulans	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la place Eugène Wernert et l'impasse de Choulans	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Eugène Wernert		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9684	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Mazard	A partir du mercredi 7 août 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mazard	entre la Rue de la Charité et le quai Gailleton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	des deux côtés, entre le n° 68 et la rue Duhamel	
				Rue Mazard	des deux côtés, sur 20 m à l'Est de la Rue de la Charité	
9685	Entreprises Jean Lefebvre - Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Stéphane Coignet	entre la rue Philippe Fabia et l'avenue Paul Santy	A partir du mercredi 7 août 2019 jusqu'au samedi 31 août 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Philippe Fabia et l'avenue Paul Santy	A partir du mercredi 14 août 2019 jusqu'au samedi 31 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
9686	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	l'arrêt des bus sera interdit à l'avancement du chantier ; des arrêts de bus provisoires seront matérialisés par l'entreprise de part et d'autre	Quai de la Pêcherie	côté Saône, entre le pont La Feuillée et la place d'Albon	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019, de 9h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9687	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue des Frères Lumière	sur 40 m au droit du n°124	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019, de 7h à 17h
			la piste cyclable sera interdite	Avenue Jean Jaurès	sens Est / Ouest, entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint Maurice	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue des Frères Lumière	sur 40 m au droit du n°124	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 35 m au droit du n°124	
9688	Entreprise Naxo Multiservices	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Octavio Mey	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9689	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Gabriel Sarrazin	sur 60 m au droit du n° 24	A partir du mercredi 28 août 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9690	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Terme		A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019, de 20h à 7h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville		A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019, de 20h à 5h
9691	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Lazare	sur 30 m au droit du n° 24	Le mercredi 28 août 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9692	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de Montagny	sur 30 m au droit du n° 69	A partir du jeudi 29 août 2019 jusqu'au jeudi 5 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9693	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue René Cassin	sur 20 m au droit du n° 55	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9694	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	entre le n° 154 et la place Jules Ferry	A partir du lundi 23 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9695	Entreprise Isofibres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Longue	dans sa partie comprise entre la rue Chavanne et le quai de Pêcherie lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chavanne	au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située dans le carrefour avec la rue Longue	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Longue	dans sa partie comprise entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
9696	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Valdo	sur le trottoir, entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet au droit de la zone de chantier	A partir du mercredi 14 août 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet au droit de la zone de chantier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet	
9697	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue François Vernay	au droit de l'école Jean Gerson, située au n° 3	Le vendredi 16 août 2019, de 7h à 17h
				Rue Lainerie	au droit de l'école Jean Gerson, située entre la rue François Vernay et le n°13	
			l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Lainerie	au droit de l'école Jean Gerson	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Vernay	au droit de l'école Jean Gerson, située au n° 3	
			Rue Lainerie	au droit de l'école Jean Gerson, située entre la rue François Vernay et le n°13		
9698	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Edmond Locard	entre le n° 14 et le n° 15	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, entre le n°15 et le n°17	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
9699	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	côte impair (Sud), entre le n° 49 et la rue des Granges	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9700	Entreprise Dombes Cotières Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Thévenet	entre la rue du Chariot d'Or et la rue d'Ivry	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Chariot d'Or et la rue d'Ivry	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
9701	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	entre le boulevard des Belges et la rue Montgolfier (à l'avancement)	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 8h à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le boulevard des Belges et la rue Montgolfier	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 8h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre le boulevard des Belges et la rue Montgolfier	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 7h à 17h30
9702	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier d'élagage	Avenue Thiers	entre le cours Lafayette et le cours Vitton	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée, entre le cours Lafayette et le cours Vitton	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9703	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	trottoir impair, entre la rue Barrier et la rue Garibaldi	Le lundi 26 août 2019, de 7h à 17h
				Rue Barrier	trottoir pair, entre la rue Bugeaud et la rue Cuvier	
				Rue Cuvier	trottoir pair, entre le n° 116 et la rue Barrier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	côté impair (Nord) entre la rue Barrier et la rue Garibaldi	
				Rue Barrier	côté pair (Ouest), entre la rue Bugeaud et la rue Cuvier	
				Rue Cuvier	côté pair (Sud), entre le n° 116 et la rue Barrier	
9704	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 15 m, au droit du n°15	Le mercredi 14 août 2019, de 14h à 2h
9705	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barodet	sur 10 m au droit du n° 14-16	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
					sur 10 m au droit du n° 10-12	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9706	Entreprise Vita Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 15m, au droit du n°155	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019
9707	Entreprise Dasilva Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnand	sur 10 m au droit du n° 14	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 24 septembre 2019
9708	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie civile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Colbert	du n° 8 à la rue Général de Sèvres	Le jeudi 8 août 2019, de 13h à 15h45
			un véhicule funéraire étant stationné sur chaussée en face du n° 7, la circulation s'effectuera alternativement		au droit du n° 7	Le jeudi 8 août 2019, de 14h à 15h45
			une cérémonie civile sera autorisée			
9709	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	la circulation des piétons sera réduite	Rue Garibaldi	au droit du parvis de la Tour Incity	A partir du mercredi 7 août 2019 jusqu'au jeudi 24 octobre 2019
9710	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Mazard	A partir du jeudi 8 août 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mazard	entre la rue de la Charité et le quai Gailleton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	des deux côtés, entre le n° 68 et la rue Duhamel	
				Rue Mazard	des deux côtés, sur 20 m à l'Est de la rue de la Charité	
9711	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Dauphiné	entre le n° 68 et le n° 76	A partir du mardi 13 août 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 20 m au droit du n° 82	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	
			Rue du Dauphiné		sur 20 m au droit du n° 82	
9712	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Antonin Poncet	trottoir Sud, sur 30 m à l'Ouest du quai Gailleton	Le lundi 12 août 2019, de 6h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud, sur 30 m à l'Ouest du quai Gailleton	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9713	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules de chantier s'effectuera à double sens	Rue Jean Grolier	entre l'emprise de chantier et la rue Gilles de Gennes	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Gilles de Gennes	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'emprise de chantier et la rue Gilles de Gennes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Gilles de Gennes	
			le tourne à droite sera interdit	Boulevard Chambaud de la Bruyère	sur la rue Jean Grolier	
9714	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue des Frères Lumière	sur 40 m au droit du n°124	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019, de 7h à 17h
			la piste cyclable sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint Maurice	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m au droit du n°124	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 35 m au droit du n°124	
9715	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Gilles de Gennes	sur 20 m au droit du n° 23	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9716	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Salvat	sur 25 m au droit du n° 2	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9717	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chalopin	côté pair, sur 15 m, au droit du n°2 bis (sauf le jeudi 15/08/19 et les samedi 17/08/19 et dimanche 18/07/19)	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
9718	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	trottoir pair, entre le n° 22 et la rue Maurice Flandin	Le mercredi 14 août 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Maurice Flandin et le n° 22	
			la circulation sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus		sens Est/Ouest, entre le n° 22 et la rue Maurice Flandin	Le mercredi 14 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m à l'Est du n° 22	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9719	Ville de Lyon - Direction des affaires scolaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la délocalisation d'une école	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Agnan	sur 60 m, en face des n°5 à 13, sauf pour les autocars	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 28 février 2020, de 8h à 17h
9720	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	côté Ouest, sur 20 m au Sud de la rue d'Aguesseau	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le véhicule de l'entreprise Sogea sera autorisé à stationner		sur le trottoir Ouest, entre le pont de la Guillotière et la rue d'Aguesseau	
9721	Entreprise Archimbaud Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Ayasse	côté pair, sur 15 m, entre les n°46 et n°48 (sauf le samedi 24/08/19 et le dimanche 25/08/19)	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au mercredi 28 août 2019
9722	La Métropole de Lyon et les entreprises Altea - Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'auscultation semestrielle du pont de l'île Barbe	la circulation des véhicules sera interdite	Pont de l'île Barbe	entre le quai Raoul Carrié (RD 433) et la limite de Caluire et Cuire	Le mardi 27 août 2019, de 9h à 16h
			la desserte des riverains et des services de sécurité incendie de l'île Barbe sera assurée par un alternat et les services de la propreté devront accéder avant 9 heures			
			la réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'entreprise Gantelet Galaberthier conformément à l'Instruction Ministérielle			
			un cheminement des piétons sera maintenu et balisé par l'entreprise Gantelet Galaberthier en charge du suivi des travaux.			
un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise Gantelet Galaberthier						
9723	Entreprise Acrobot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Guesde	sur 15 m, au droit du n°2/3	A partir du mercredi 28 août 2019 jusqu'au mercredi 4 septembre 2019
9724	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Florent	sur 25 m, au droit du n°1	A partir du vendredi 30 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m, au droit du n°1	
9725	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Rue Tramassac	sur 2 emplacements en épis situés en face du n°3	A partir du mercredi 7 août 2019 jusqu'au jeudi 15 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9726	Entreprise Pb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Montée du Chemin Neuf	sur 40 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6	A partir du mercredi 7 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019
9727	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Brotteaux	traversée piétonne Ouest/Est du carrefour Sud du cours Vitton	A partir du mercredi 7 août 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Belges	traversée piétonne Est/Ouest du carrefour Sud du cours Vitton	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Boulevard des Brotteaux	partie comprise entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard des Brotteaux	partie comprise entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue de Sèze	
				Boulevard des Belges	partie comprise entre le cours Vitton et la rue de Sèze	
9728	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mardi 6 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19	
9729	Entreprises Tp/ Guintoli/ Ehtp/ Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	A partir du samedi 10 août 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Maurice Flandin	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Lacassagne	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Avenue Lacassagne	sur 30 m, à l'Est de la rue Maurice Flandin	
9730	Entreprise Générale Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	côté impair, le long du bâtiment de la Carsat	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au mardi 12 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9731	Entreprises Eurovia/ Ejl/ Coiro/ Maia/ De Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Confort	entre la rue David Girin et la rue de la République	A partir du mardi 13 août 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
				Rue Bellecordière		
				Rue Louis Paufique	entre la place de l'Hôpital et la rue de la République	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louis Paufique		
				Rue Confort	entre la rue David Girin et la rue de la République	
9732	Entreprises Ejl-Coiro- Eurovia-Defilippis- Maia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tupin	des deux côtés, entre la rue Grôlée et la rue du Palais Grillet	A partir du mardi 13 août 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Palais Grillet et la rue Grôlée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Grôlée et la rue du Palais Grillet	
9733	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Boulevard des Brotteaux	entre le boulevard des Belges et la rue Juliette Récamier	A partir du lundi 12 août 2019, 7h30, jusqu'au vendredi 23 août 2019, 17h
				Rue Cuvier	entre la rue Professeur Weill et la rue Waldeck Rousseau	
				Rue Bossuet	entre la rue Waldeck Rousseau et la rue du Professeur Weill	
				Rue de Sèze	entre la rue Professeur Weill et le boulevard des Belges	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Cuvier	entre la rue Professeur Weill et la rue Waldeck Rousseau (durant la phase travaux au carrefour avec le boulevard des Brotteaux)	
				Rue Bossuet	entre la rue Waldeck Rousseau et la rue du Professeur Weill (durant la phase travaux au carrefour avec le boulevard des Brotteaux)	
				Boulevard des Brotteaux	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre le boulevard des Belges et la rue Juliette Récamier	
				Rue de Sèze	entre la rue Professeur Weill et le boulevard des Belges (durant la phase travaux au carrefour avec le boulevard des Brotteaux)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9733	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m, de part et d'autre du boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 12 août 2019, 7h, jusqu'au vendredi 23 août 2019, 17h
				Boulevard des Brotteaux	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et la rue Juliette Récamier	
				Rue de Sèze	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m, de part et d'autre du boulevard des Brotteaux	
				Rue Cuvier		
		les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Bossuet	au débouché sur la rue Waldeck Rousseau	A partir du lundi 12 août 2019, 7h30, jusqu'au vendredi 23 août 2019, 17h	
9734	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue d'Ypres et le chemin de Vallon	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
9735	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 54	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 65 et la rue Casimir Périer	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur le cours Bayard	A partir du mardi 20 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019, de 9h à 16h
9736	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Curie	entre le n° 4 et le n° 10	A partir du mercredi 21 août 2019 jusqu'au mardi 3 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9737	Entreprise Sarl Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur René Guillet	des deux côtés de la chaussée, sur 9 m, au droit du n° 7	A partir du jeudi 5 septembre 2019 jusqu'au samedi 5 octobre 2019
9738	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Docteur Long	entre la rue de la Caille et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9739	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 20 m, en face du n°10	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			côté impair, sur 20 m, en face du n°10
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9740	Etablissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule médicalisé (collectes de sang)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	côté pair, sur 35 m au droit du n° 106	Le mardi 10 septembre 2019, de 6h à 13h30
9741	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	trottoir pair (Sud) entre le n° 38 et la rue de Créqui, durant les phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud) entre le n° 42 et la rue de Créqui	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
9742	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	contre-allée Nord, sur 25 m, en face des n° 133 à 129	Le jeudi 22 août 2019, de 8h à 16h
9743	Entreprise Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide de cordistes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 122	A partir du mardi 27 août 2019 jusqu'au jeudi 29 août 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 27 août 2019 jusqu'au jeudi 29 août 2019
9744	Entreprise Tecmobat R.A	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au lundi 16 septembre 2019
9745	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	entre l'allée des Pavillons et la rue Louis Guérin	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	côté impair (Nord), entre l'allée des Pavillons et la rue Louis Guérin	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9746	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de Cuire	entre le n° 71 et n° 73	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de l'immeuble en construction situé au n° 73	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
9747	Entreprise Vanex Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 11	Le mardi 3 septembre 2019, de 7h à 19h
9748	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n°30	Le vendredi 6 septembre 2019, de 7h à 19h
9749	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Charmettes	entre la rue de Viabert et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Viabert et la commune de Villeurbanne	
9750	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Le lundi 16 septembre 2019, de 8h à 17h
9751	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Charmettes	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 129	A partir du vendredi 20 septembre 2019 jusqu'au dimanche 20 octobre 2019
9752	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Hugues Guérin	entre le n° 6 et n° 8	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
des deux côtés de la chaussée, entre le n° 6 et n° 6 Bis						
9753	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Castors	sur 13 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du mercredi 7 août 2019 jusqu'au samedi 7 septembre 2019
9754	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuve de fuel	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Smith	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m, au droit du n° 54	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au mardi 20 août 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9755	Entreprise La Compagnie L'Envers et l'Endroit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle labellisée Tout Le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	sur 10 mètres, en face du n°11 bis	Les jeudi 15 août 2019 et samedi 17 août 2019, de 15h à 19h
9756	Entreprise Sdi Ventilation Rha	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ventilations de cuisine	le stationnement et la circulation des véhicules seront autorisés	Rue Mercière	sur 20 m au droit du n° 35 (Restaurant Hippopotamus)	A partir du mercredi 28 août 2019, 23h30, jusqu'au jeudi 29 août 2019, 4h
9757	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la visite de presse de rentrée du Président de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	sur l'aire de livraison et la desserte hôtel situées au droit du Grand Hôtel Dieu	Le jeudi 29 août 2019, de 8h à 10h
9758	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'Eau du Grand Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	côté pair, entre le n° 2 et n° 10	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019
9759	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Rambaud	sens Sud/Nord, entre la rue Dugas-Montbel et le cours Verdun Rambaud	Le jeudi 8 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Dugas-Montbel et le cours Verdun Rambaud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Rambaud	entre le quai Rambaud et la rue Claudius Collonge	
				Rue Dugas Montbel	des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest de la rue Claudius Collonge	
				Rue Claudius Collonge	des deux côtés, sur 15 m au Nord de la rue Dugas-Montbel des deux côtés, sur 20 m au Nord du cours Suchet	
une obligation de tourner à gauche sera signalée par un panneau B21/C2	Quai Rambaud	des deux côtés, entre le n° 8 et le cours de Verdun Rambaud				
9760	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Rue Jean Pierre Chevrot		Le samedi 24 août 2019, de 11h à 22h
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
				Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
				Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9760	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	Le samedi 24 août 2019, de 11h à 22h
				Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)	
				Allée Pierre de Coubertin	des 2 côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
9761	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord / Sud	Rue Alexander Fleming	entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	Le samedi 24 août 2019, de 11h à 22h
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du site propre bus		chaussée Ouest sens Nord / Sud, entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	
9762	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Le dimanche 1 septembre 2019, de 11h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Bouin		
				Rue Jean Pierre Chevrot		
				Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
				Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)	
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	
Allée Pierre de Coubertin	des 2 côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin					
Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin					
9763	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord / Sud	Rue Alexander Fleming	entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	Le dimanche 1 septembre 2019, de 11h à 22h
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du site propre bus		chaussée Ouest sens Nord / Sud, entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	
9764	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Montagny	entre le n°116 et le n°118	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n°116 et le n°118	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9765	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Lortet	sur 35 m au droit du n° 31	A partir du mardi 27 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 35 m au droit du n° 31	A partir du mardi 27 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9766	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montbrillant	sur 30 m au droit du n° 21	A partir du mercredi 4 septembre 2019 jusqu'au jeudi 5 septembre 2019
					des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 21	
9767	Association Avenir Laïc Bachut Etats-Unis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rochambeau	entre la rue Emile Combes et la rue Jean Sarrazin	Le samedi 7 septembre 2019, de 6h à 20h
9768	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction des besoins de l'entreprise dans le carrefour suivant	Avenue Général Frère	rue Florent	A partir du jeudi 5 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Général Frère	sur 35 m de part et d'autre de la rue Florent	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Florent	sur 35 m au Sud de la rue Général Frère	
				Rue Florent	sur 35 m de part et d'autre de la rue Florent	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Florent	des deux côtés de la chaussée, sur 35 m au Sud de la rue Général Frère	A partir du jeudi 5 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
				Avenue Général Frère	des deux côtés de la chaussée, sur 35 m de part et d'autre de la rue Florent	
9769	Université de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du stationnement du bus Info Santé dans le cadre du Students Welcome Desk 2019	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	sur 10 mètres, au droit du n°92	Les mardi 10 septembre 2019 et mardi 17 septembre 2019, de 8h à 14h
						Les mardi 24 septembre 2019 et mardi 1 octobre 2019
9770	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 7-9	Le vendredi 6 septembre 2019, de 7h à 17h
9771	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	sur 10 m au droit du n° 6	Le vendredi 16 août 2019, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9772	Association Société bouliste Moncey Garibaldi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concours de boules	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	des deux côtés, du n° 6 à la rue du Docteur Bouchut contre-allée Ouest, sur 4 emplacements en épi à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	Le jeudi 12 septembre 2019, de 7h à 20h
9773	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 5 Bis	A partir du vendredi 6 septembre 2019 jusqu'au samedi 5 octobre 2019
9774	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Clos Savaron	entre le n° 1 et n° 13	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et n° 11	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
9775	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tête d'Or	sur 30 m au Sud de la rue Bugeaud	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Bugeaud	
9776	Entreprise Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grillet	des deux côtés de la chaussée, sur 9 m, au droit du n°7	A partir du jeudi 5 septembre 2019 jusqu'au samedi 5 octobre 2019
9777	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement pour le véhicule de l'entreprise Sogea sera autorisé	Avenue Tony Garnier	trottoir Sud, entre la rue de Gerland et le boulevard Chambaud de la Bruyère	A partir du lundi 23 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
9778	Entreprises Tp Guintoli / Ehtp/ Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Lacassagne	A partir du samedi 10 août 2019 jusqu'au lundi 12 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Lacassagne	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus		sur 30 m, à l'Est de la rue Maurice Flandin	
9779	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse du Point du Jour	côté Ouest (impair) entre le n°2 et l'avenue du Point du Jour	A partir du samedi 10 août 2019 jusqu'au jeudi 5 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9780	Métropole - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 15 m en face du n° 131	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 16 août 2019
					entre le n° 25 et le n° 35	
					entre le n° 68 et le n° 74	
					sur 15 m au droit du n° 90, et sur 15 m au droit du n° 140	
9781	Entreprise Scop Résurgence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean Renoir	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue du Dauphiné	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Jeanne Hachette et la rue du Dauphiné	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Jeanne Hachette et la rue du Dauphiné	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue du Dauphiné	
9782	Entreprise Société Moderne de Charpente Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claudia	l'accès au parking devra être maintenu	A partir du mardi 13 août 2019 jusqu'au mercredi 14 août 2019, de 7h30 à 17h
9783	Entreprises Groupement Guintoli / Siorat / Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sens Ouest/Est, sur 30 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	A partir du mardi 13 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 30 m, au Nord de l'avenue Lacassagne	
9784	Métropole de Lyon et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue Saint Jacques et la rue Chaponnay	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Moncey	entre la rue Pierre Corneille et la rue Saint Jacques	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés, entre la rue Saint Jacques et la rue Chaponnay	
				Rue Chaponnay	des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 53	
				Rue Pierre Corneille	entre la rue Chaponnay et la rue Saint Jacques	
				Rue Moncey	entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	
sur la place, entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9785	La Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations culturelles	l'arrêt de 2 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	Passage Ménéstrier		A partir du samedi 21 septembre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 22 septembre 2019, 19h
			l'arrêt de 4 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention			Le vendredi 20 septembre 2019, de 8h à 23h30
			l'arrêt de 6 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention			A partir du mercredi 18 septembre 2019, 8h, jusqu'au jeudi 19 septembre 2019, 15h
						A partir du mercredi 25 septembre 2019, 8h, jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, 15h
9786	Association Les Petits frères des pauvres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée Internationale de la Personne Agée	l'installation d'une table et d'un parasol sera autorisée	Place Ambroise Courtois	sur l'esplanade située entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue des Tanneurs	Le mardi 1 octobre 2019, de 8h à 20h
				Place Jean Macé		
				Rue des Tanneurs		
9787	Entreprise La Sarl Kciop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive Nordic Walk'in	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Parc de Gerland, sur 300 m au Sud de l'entrée du parc de Gerland	A partir du vendredi 11 octobre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, 18h
			un balisage réalisé à la craie sera autorisé pour guider les itinéraires empruntés par les coureurs	Dans certaines rues de Lyon	(sur les trottoirs)	Les samedi 12 octobre 2019 et dimanche 13 octobre 2019, de 7h à 19h
			un stand de ravitaillement et 1 stand intervention guide seront autorisés	Esplanade de la Grande Côte	Côte	Le dimanche 13 octobre 2019, de 8h à 14h30
				Place Bellecour		
9788	Association Salon Lyonnais du livre maçonnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un salon au palais Bondy	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai Romain Rolland	25 places sur l'esplanade du marché de la Création	Le vendredi 11 octobre 2019, de 11h à 23h
						Le samedi 12 octobre 2019, de 10h à 20h
9789	Association Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une conférence régionale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	parking n° 4	Le jeudi 17 octobre 2019, de 7h30 à 18h
9790	Entreprise John Mintz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 119	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au mardi 13 août 2019, de 7h à 19h
				Cours Franklin Roosevelt		A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au mardi 20 août 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9791	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	entre la rue Tronchet et le cours Vitton	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tronchet	entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Garibaldi	contre-allée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Tronchet et la rue Laurent Vibert	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	des deux côtés de la contre-allée Est, entre la rue Laurent Vibert et la rue Tronchet	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Tronchet	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 7h à 17h
					au débouché sur la rue Tête d'Or	
9792	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Philippe de Lassalle	sur 20 m, en face de l'immeuble situé au n°10	Le mercredi 28 août 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
9793	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Isidore	sur 30 m au droit du n° 53	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 53	
9794	Entreprise Maia-Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferrachat	au droit de la zone de chantier	A partir du mardi 20 août 2019, 7h, jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, 17h
				Rue Monseigneur Lavarenne		
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Ferrachat		A partir du mercredi 21 août 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 7h à 17h
				Rue Monseigneur Lavarenne		
9795	Entreprise Dombes Cotière Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Joseph Bonnet	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6 et n° 8	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9796	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Isidore	sur 30 m au droit du n° 53 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 53	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
9797	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université Rue Marc Bloch Rue Marc Bloch Rue de l'Université	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Saint Jérôme sur 40 m, à l'Est de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Saint Jérôme côté Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Saint Jérôme côté Nord, sur 25 m, au droit du n°49	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
9798	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Elie Rochette Rue Père Chevrier Rue Elie Rochette Rue Père Chevrier Rue Elie Rochette	entre Marc Bloch et la rue Père Chevrier entre la rue Creuzet et la rue d'Athènes entre Marc Bloch et la rue Père Chevrier entre la rue Creuzet et la rue d'Athènes des deux côtés de la chaussée entre la rue Creuzet et la rue d'Athènes des deux côtés de la chaussée entre Marc Bloch et la rue Père Chevrier	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 7h à 17h A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
9799	Entreprise Lyon Travaux spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bancel	côté impair, sur 20 m, au droit du n°15	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019
9800	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration des camions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Général de Miribel	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
9801	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	entre le cours Richard Vitton et la rue Ferdinand Buisson entre le cours Richard Vitton et le n° 10	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au jeudi 29 août 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9802	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction des besoins de l'entreprise dans le carrefour suivant	Avenue Général Frère	rue Florent	A partir du vendredi 30 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Général Frère	sur 35 m de part et d'autre de la rue Florent	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Florent	sur 35 m au Sud de la rue Général Frère	
				Rue Florent		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Général Frère	des deux côtés de la chaussée, sur 35 m de part et d'autre de la rue Florent	A partir du vendredi 30 août 2019 jusqu'au vendredi 6 septembre 2019
			Rue Florent	des deux côtés de la chaussée, sur 35 m au Sud de la rue Général Frère		
9803	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Omer Louis	sur 15 m au droit du n° 6	A partir du mercredi 4 septembre 2019 jusqu'au mercredi 11 septembre 2019
9804	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Turbil	sur 15 m au droit du n° 2	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au mardi 17 septembre 2019
9805	Entreprise Sogedas Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	sur 15 m, au droit du n° 5	Le mercredi 28 août 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 15 m, au droit du n° 5, dans le couloir bus	
9806	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de Vaise	côté impair, sur 20 m au droit du n° 25	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
9807	Etablissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté pair, sur 10 m en face du n° 33 bis	Le jeudi 12 septembre 2019, de 7h à 21h
9808	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bichat	trottoir Nord, entre le quai Rambaud et la rue Claudius Collonge	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Rambaud et la rue Claudius Collonge	
9809	Etablissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule médicalisé (collectes de sang)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	côté pair, sur 25 m au droit du n° 10	Le jeudi 5 septembre 2019, de 7h à 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
9810	Mairie du 4ème arrondissement et l'établissement français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	des 2 côtés le long de la voie d'accès, à l'arrière de la salle de la Ficelle située au droit du n° 71 entre la station service et le bâtiment du Sytral	Le jeudi 19 septembre 2019, de 10h à 21h	
9811	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Feuillat	sur 30 m, au droit du n°6	Le mardi 20 août 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair, sur 30 m, au droit du n°6		
9812	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur fuite d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Alma	sur 15 m en face des n° 7 - 9	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au mardi 20 août 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
9813	Entreprise Inéo Scle Ferroviaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Keolis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	entre la rue Raoul Servant et l'avenue Jean Jaurès	Le vendredi 23 août 2019, de 0h à 5h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Nord, entre la rue Raoul Servant et l'avenue Jean Jaurès	Le vendredi 23 août 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
9814	Entreprise Inéo Scle Ferroviaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Kéolis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Avenue Rockefeller	sens Ouest/Est, entre le boulevard Ambroise Paré et la rue Victor Laprade	Le mardi 27 août 2019, de 0h à 5h	
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur le boulevard Ambroise Paré		
			les véhicules circulant dans le sens Est/ Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"				boulevard Ambroise Paré - Rue Guillaume Paradin et rue Victor Laprade
			une déviation sera mise en place par l'entreprise Inéo en empruntant les rues suivantes				
9815	Entreprise Mjcm Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la nacelle de l'entreprise Mjcm Propreté sera autorisée	Place du Onze Novembre 1918	le long de la façade de la médiathèque située entre l'avenue Berthelot et la rue Marius Berliet	Les jeudi 5 septembre 2019 et vendredi 6 septembre 2019, de 7h à 18h	
9816	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 75ème anniversaire de la Libération de la Prison Montluc	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Jeanne Hachette	à l'intersection de la rue Jean Renoir	Le samedi 24 août 2019, de 10h30 à 13h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit et en face du n° 1, sur 50 mètres de part et d'autre des plaques commémoratives	Le samedi 24 août 2019, de 6h à 13h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9817	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative au monument d'Oran	la circulation des véhicules pourra être interrompue à la diligence des services de police	Place Bachaga Boualem		Le mercredi 25 septembre 2019, de 16h à 18h
				Boulevard de Balmont	entre l'avenue de Champagne et l'avenue Andreï Sakharov	
			la circulation des véhicules s'effectuera dans les deux sens	Rue Doyen Georges Chapas		Le mercredi 25 septembre 2019, de 12h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de Balmont	entre l'avenue de Champagne et l'avenue Andreï Sakharov sur la partie Nord du parking du marché (sauf pour les véhicules des officiels et invités)	
	Place Bachaga Boualem	des deux côtés ainsi que sur le parking situé au Nord/Ouest de la place				
9818	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles en dehors des heures de présences des entreprises afin de préserver la circulation des véhicules et piétons	Rue Paul Michel Perret	entre le n°3 et la rue Montgolfier	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des 2 côtés entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Montgolfier	au carrefour avec la rue Paul Michel Perret entre la rue Garibaldi et la rue Paul Michel Perret	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Michel Perret	des 2 côtés de la chaussée entre l'immeuble situé au n°3 et la rue Montgolfier	A partir du lundi 12 août 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
	Rue Montgolfier	sur 20 m entre la rue Paul Michel Perret et le n°71				
9819	Entreprise Sablage Pierre Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mulet	de part et d'autre du n°6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 14 août 2019 jusqu'au mercredi 28 août 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n°6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
9820	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9821	Entreprise Msra Multiservices Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Jusserand	sur 20 m au droit du n° 97	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
9822	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 56	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au mercredi 21 août 2019
9823	Entreprise Foselev Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite	Place Antonin Poncet	trottoir Sud, au droit du bâtiment de la Poste chaussée Sud, entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	Le lundi 19 août 2019, de 0h à 5h
9824	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Esquirol	sur 20 m en face de la rue Gustave	A partir du lundi 19 août 2019 jusqu'au jeudi 29 août 2019
9825	Entreprise Sytral et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la circulation sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus	Rue Servient Rue Garibaldi	entre la trémie Part Dieu et la rue Garibaldi dans le couloir réservé aux autobus, sens Sud/Nord, entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient sens Nord/Sud, sur la chaussée principale, entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu sens Nord/Sud, entre la rue Docteur Bouchut et la rue Servient	A partir du mercredi 21 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
9826	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Maximin	sur 20 m au droit du n° 38	A partir du jeudi 22 août 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
9827	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barrême	côté impair (Nord) sur 15 m à l'Ouest de la rue Boileau	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au jeudi 26 septembre 2019
9828	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	sur 15 m, emplacement desserte, en face du n° 19	Le lundi 26 août 2019, de 7h à 12h
9829	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôlée	sur 10 m au droit du n° 13	A partir du lundi 26 août 2019 jusqu'au mercredi 25 septembre 2019
9830	Entreprise Micolier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du mercredi 28 août 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
9831	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	sur 10 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 29 août 2019 jusqu'au dimanche 29 septembre 2019
9832	Entreprise Inéo Scle Ferroviaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Kéolis	la circulation des véhicules sera interdite	Cours de la Liberté	entre la place Gabriel Péri et la rue de Turenne	Le mardi 3 septembre 2019, de 0h à 5h
				Avenue Rockefeller	sens Est/Ouest, entre le cours Eugénie et la rue Viala	Le mardi 27 août 2019, de 0h à 5h
			une déviation sera mise en place par l'entreprise Inéo Scle en empruntant les rues suivantes	Rue Paul Bert	rue Villeroy	Le mardi 3 septembre 2019, de 0h à 5h
				Avenue Rockefeller	cours Eugénie - avenue Esquirol	Le mardi 27 août 2019, de 0h à 5h
9833	Entreprise Sftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danton	sur 5 m au droit du n° 27	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019
9834	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Anne de Baraban	sur 20 m au droit du n° 61	A partir du lundi 2 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
9835	Entreprise Inéo Scle Ferroviaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Kéolis	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Charlemagne	sens Sud/Nord, entre la rue Marc Antoine Petit et le cours Suchet	Le jeudi 5 septembre 2019, de 0h à 5h
			une déviation sera mise en place par l'entreprise Inéo Scle Ferroviaire en empruntant les rues suivantes	Rue Marc Antoine Petit	rue Smith - cours Suchet	
9836	Entreprises Mgb/ Eiffage/ Aer/ Serpollet/ Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	Quai Perrache	trottoir Est, bretelle d'accès à l'auto-route sens Sud/Nord	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au samedi 14 septembre 2019, de 20h à 5h
			la circulation des piétons sera interdite			
9837	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 20 m au droit du n° 203	A partir du lundi 23 septembre 2019 jusqu'au mercredi 25 septembre 2019, de 9h à 16h

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Aubert	Florent	Animateur	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Barnezet	Claire Solène	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Caelles	Alexandre	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Chignard	Pierre Jean	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Corroyer	Sylvain	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Deschanel	Claire	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Guenard	Camille	Animateur	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Juillan	Marie	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Miotke	Sandrine	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Nascimento Rossetto	Philippe	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Pelissier	Milena	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Ponticelli	Lucie	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Salvary	Coralie	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Sanz	Lydie	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Viollet	Marie-Juliette	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Baylac	Catherine	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Tissier	Edith	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Barnezet	Claire Solène	Assistant de conservation	Contractuel	01/07/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Altobelli	Ha Phuong	Adjoint technique	Contractuel	01/08/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Bendris	Carole	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/07/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Nzumba	Liliana	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Ngo	Ngoc Thuy	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 juillet au 02 août 2019

DP 069 388 19 01652 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue Garon-Duret Lyon 8ème Superficie du terrain : 317 m² - Demandeur :

DP 069 382 19 01653 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture et changement de menuiseries - Terrain : 25 quai Tilsitt Lyon 2ème Superficie du terrain : 327 m² - Demandeur : Danouchka 4 place des Chartreux 69001 Lyon - Mandataire : Mme Dantin Géraldine

DP 069 382 19 01654 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue de l'Ancienne Préfecture Lyon 2ème Superficie du terrain : 631 m² - Demandeur : Adf Sarl 6 rue de Verdun 69110 Sainte-Foy les Lyon - Mandataire : M. Anaya Léo-Paul

DP 069 383 19 01655 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème Superficie du terrain : 8775 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 19 01657 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 boulevard Jules Favre Lyon 6ème Superficie du terrain : 3569 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

DP 069 381 19 01658 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 22 rue Terraille Lyon 1er Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : Oralia Régie de l'Opéra 50 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Le Sourd Guillaume

DP 069 386 19 01659 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 134 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 461 m² - Demandeur : Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Tessier Teddy

DP 069 382 19 01660 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 cours de Verdun Gensoul Lyon 2ème Superficie du terrain : 172 m² - Demandeur : M. Chibikh Djamel 3 cours de Verdun Gensoul 69002 Lyon

DP 069 383 19 01661 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 26 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 475 m² - Demandeur : M. Caspar Nicolas 26 cours Lafayette 69003 Lyon

DP 069 386 19 01662 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Installation d'une clôture et de portails - Terrain : 10 rue de la Gaité Lyon 6ème Superficie du terrain : 8610 m² - Demandeur : La Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 384 19 01663 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Richan Lyon 4ème Superficie du terrain : 104 m² - Demandeur : M. Mabire Benjamin 24 rue Richan 69004 Lyon

DP 069 386 19 01664 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 24 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : Sdc 24 rue Boileau 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. De Montgrand Benoît

DP 069 383 19 01666 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 26 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 475 m² - Demandeur : M. Jadot Jérôme 26 cours La Fayette 69003 Lyon

DP 069 382 19 01668 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 81 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Archeny Guillaume

DP 069 386 19 01669 déposée le 29 juillet 2019 - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 16 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 280 m² - Demandeur : Ballada 4 rue Paul Vaillant Couturier 69310 Pierre-Benite - Mandataire : M. Kauffmann Léonard

DP 069 384 19 01670 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 32 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 67 m² - Demandeur : Sci Fabian Chouquet 33 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : M. Chouquet Stéphane

DP 069 385 19 01671 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 438 m² - Demandeur : M. Chabert Maxime 10 rue Geneviève de Gaulle Anthoiz 38290 La Verpillière

DP 069 389 19 01672 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 14401 m² - Demandeur : Pfi Sarl 1 quai Jules Courmont 69289 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Pigeroulet Marc

DP 069 386 19 01673 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 333 m² - Demandeur : Amplim 6 rue du Petit Cheix 63600 Ambert - Mandataire : Mme Tamet Stéphanie

DP 069 387 19 01674 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 - 52 rue Challemeil Lacour Lyon 7ème Superficie du terrain : 17559 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 382 19 01675 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en activités de services - Terrain : 91 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 3814 m² - Demandeur : Sci Factory 152 rue Saint-Honoré 75001 Paris - Mandataire : M. Delamain Thibault

DP 069 382 19 01676 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 19 m² - Terrain : 11 rue Emile Zola Lyon 2ème Superficie du terrain : 1013 m² - Demandeur : M. Smeja Olivier 11 rue Emile Zola 69002 Lyon

DP 069 385 19 01677 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Aménagements intérieurs d'un logement - Terrain : 91 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 532 m² - Demandeur : M. Gibert Nicolas 91 quai Pierre Scize 69005 Lyon

DP 069 388 19 01678 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle - Terrain : 10 rue des Jasmins Lyon 8ème Superficie du terrain : 195 m² - Demandeur : Bh2 Sarl 97 rue Pasteur 92150 Suresnes - Mandataire : M. Hoang Bruce

DP 069 382 19 01679 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : Sociéte Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 - Mandataire : M. Laperre Daniel

DP 069 384 19 01680 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 74 m² - Demandeur : Mme Gallavardin Marie-Lou 1 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon

DP 069 383 19 01681 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 48 rue du Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 3190 m² - Demandeur : Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 386 19 01682 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue Fénelon Lyon 6ème Superficie du terrain : 348 m² - Demandeur : La Bulle Workplace 3 Rue Fénelon 69006 Lyon - Mandataire : Mme Chabanne Géraldine

DP 069 385 19 01684 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 avenue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 214 m² - Demandeur : M. Bordes Christophe 6 avenue du Doyenné 69005 Lyon

DP 069 382 19 01685 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : Quai Rambaud - Péniche Lucie

Lyon 2ème Superficie du terrain : 1943 m² - Demandeur : M. Lerat Maxime Quai Rambaud 69002 Lyon

DP 069 385 19 01686 déposée le 30 juillet 2019 - Projet : Reprises de façade - Terrain : 7 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème Superficie du terrain : 108 m² - Demandeur : Sdc 5 Avenue Barthélémy Buyer 3 rue de la Claire 69336 Lyon Cedex 09 - Mandataire : Mme Bernard Aude

DP 069 383 19 01687 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2b rue David Lyon 3ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : Mme Merlen Aurélie 2 b rue David 69003 Lyon

DP 069 383 19 01688 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 rue Martin Lyon 3ème Superficie du terrain : 640 m² - Demandeur : M. Martis André 10 rue Martin 69003 Lyon

DP 069 381 19 01689 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Alsace Lorraine Lyon 1er Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : Justin 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Mandataire : M. Fayad Rudy

DP 069 385 19 01690 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 impasse de la Garde Lyon 5ème Superficie du terrain : 574 m² - Demandeur : M. Vandroux Rémy 6 impasse de la Garde 69005 Lyon

DP 069 383 19 01691 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 254 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : Perrigot & Ressaoud Etablissement 356 route de Strasbourg 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : M. Perrigot Philippe

DP 069 381 19 01692 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 16 rue de la Patrière Lyon 1er Superficie du terrain : 183 m² - Demandeur : Hôtel de Paris 16 rue de la Platière 69001 Lyon - Mandataire : M. Chavanne Claude

DP 069 384 19 01693 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Modification de façade et ravalement de façade - Terrain : 30 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 137 m² - Demandeur : Compagnie Immobilière du Rhône 1 rue de Lorraine 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Hazot Stéphane

DP 069 385 19 01694 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Manteau Jaune Lyon 5ème Superficie du terrain : 305 m² - Demandeur : Sdc Manteau Jaune Corneille Saint Marc 179 avenue Jean Jaurès 69150 Décines Charpieu - Mandataire : M. Muccio Anthony

DP 069 381 19 01695 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 4 place Louis Chazette Lyon 1er Superficie du terrain : 1106 m² - Demandeur : Sci de la Grange Lambert 4 place Louis Chazette 69001 Lyon - Mandataire : M. Boulhol Juvénal

DP 069 386 19 01696 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 76 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 673 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Archeny Guillaume

DP 069 383 19 01697 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Aménagement intérieur de bureaux - Terrain : 18 rue de Bonnel Lyon 3ème Superficie du terrain : 20282 m² - Demandeur : Préfecture du Rhône 18 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Le Préfet

DP 069 383 19 01698 déposée le 31 juillet 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15b rue Roux Soignat Lyon 3ème Superficie du terrain : 216 m² - Demandeur : Citya Belvia Lyon 5 cours Bayard 69002 Lyon - Mandataire : Mme Vernay Leslie

DP 069 381 19 01699 déposée le 1er août 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Alsace Lorraine Lyon 1er Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : M. Nesme Maxence 21 quai Fulchiron 69005 Lyon

DP 069 381 19 01700 déposée le 1er août 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 13 rue Alsace Lorraine Lyon 1er Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : M. Nesme Maxence 21 quai Fulchiron 69005 Lyon

DP 069 381 19 01701 déposée le 1er août 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Alsace Lorraine Lyon 1er Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : M. Nigay Jean-François 2 rue Grenette 69002 Lyon

DP 069 381 19 01703 déposée le 1er août 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Alsace Lorraine Lyon 1er Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : M. Nigay Jean-François 2 rue Grenette 69002 Lyon

DP 069 381 19 01704 déposée le 1er août 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 13 rue Alsace Lorraine Lyon 1er Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : M. Nesme Albert 4 place Louis Chazette 69001 Lyon

DP 069 386 19 01705 déposée le 1er août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 quai de Serbie Lyon 6ème Superficie du terrain : 414 m² - Demandeur : M. Mazaudoux Olivier 1 quai de Serbie 69006 Lyon

DP 069 387 19 01706 déposée le 1er août 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 11449 m² - Demandeur : IEP Lyon 14 avenue Berthelot 69365 Lyon Cedex 7 - Mandataire : M. Payre Renaud

DP 069 383 19 01707 déposée le 1er août 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 205b avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 611 m² - Demandeur : M. Carrère Christophe 121 rue Saint-Léger 37300 Joué les Tours

DP 069 388 19 01708 déposée le 1er août 2019 - Projet : Changement de destination d'un établissement d'enseignement en logements - Terrain : 16 rue Guillaume Paradin Lyon 8ème Superficie du terrain : 728 m² - Demandeur : Ambroise 6 rue Joannès Carret 69009 Lyon - Mandataire : M. Barbossa Nicolas

DP 069 381 19 01709 déposée le 1er août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : Italian Bliss 18 avenue Debrousse 69005 Lyon - Mandataire : Mme David Vanessa

DP 069 384 19 01710 déposée le 1er août 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 65 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 1165 m² - Demandeur : Giraud Toitures 27 avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu - Mandataire : M. Giraud Steve

DP 069 381 19 01711 déposée le 1er août 2019 - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 10 rue Saint-Polycarpe Lyon 1er Superficie du terrain : 562 m² - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Vecchio Sébastien

DP 069 383 19 01712 déposée le 1er août 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 39 rue des Peupliers Lyon 3ème Superficie du terrain : 1358 m² - Demandeur : Giraud Toitures 27 avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu - Mandataire : M. Giraud Steve

DP 069 383 19 01713 déposée le 1er août 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 34 rue de la Cité Lyon 3ème Superficie du terrain : 493 m² - Demandeur : Giraud Toitures 27 avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu - Mandataire : M. Giraud Steve

DP 069 382 19 01714 déposée le 1er août 2019 - Projet : Surélévation d'un logement - Terrain : 53 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 261 m² - Demandeur : M. Busschaert Bruno 21 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

DP 069 383 19 01715 déposée le 1er août 2019 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 12 rue Omer Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 439 m² - Demandeur : M. Hage Nicolas 13 rue Camille 69003 Lyon

DP 069 383 19 01716 déposée le 1er août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Omer Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 439 m² - Demandeur : M. Hage Nicolas 13 rue Camille 69003 Lyon

DP 069 387 19 01717 déposée le 1er août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue Grillet Lyon 7ème Superficie du terrain : 503 m² - Demandeur : Jelescle 15 avenue Loisy 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : Mme De Mercoyrol de Beaulieu Clémence

DP 069 383 19 01718 déposée le 1er août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Dunois Lyon 3ème Superficie du terrain : 438 m² - Demandeur : Breton Podoorthèse 6 rue Dunois 69003 Lyon - Mandataire : M. Breton Fabien

DP 069 385 19 01719 déposée le 1er août 2019 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 4 montée du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 231 m² - Demandeur : Régie Thiebaud 6 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : M. Mouton Frédéric

DP 069 386 19 01720 déposée le 02 août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 34 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 484 m² - Demandeur : Sci Béranger 2 15 avenue Béranger 69130 Ecully - Mandataire : M. Baudin Guillaume

DP 069 388 19 01721 déposée le 02 août 2019 - Projet : Modification de devanture - Terrain : 82 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 255 m² - Demandeur : M. Lutz Bertrand 40 boulevard Louis Blanc 69400 Villefranche-sur-Saône

DP 069 386 19 01722 déposée le 02 août 2019 - Projet : Modification de devanture - Terrain : 90 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Experts et Entreprises 16 bis rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : Mme Benayoun Gisèle

DP 069 387 19 01723 déposée le 02 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Renan Lyon 7ème Superficie du terrain : 1180 m² - Demandeur : Sci Victom 141 avenue Berthelot 69007 Lyon - Mandataire : M. Cherpin Lionel

DP 069 385 19 01724 déposée le 02 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue Arnaud Lyon 5ème Superficie du terrain : 4010 m² - Demandeur : Sci Ap Robin 20 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : Mme Robin Amélie

DP 069 385 19 01725 déposée le 02 août 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : Galerie Aquarelles Botaniques 4 rue de la Loge 69005 Lyon - Mandataire : M. Jeannerot Vincent

DP 069 382 19 01726 déposée le 02 août 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 378 m² - Demandeur : White Knight Grölée Carnot 2013 47 bis avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe

DP 069 388 19 01727 déposée le 02 août 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 4 rue Jacqueline Auriol Lyon 8ème Superficie du terrain : 8147 m² - Demandeur : Sci Immogelmad 40 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M. Fumex Fabien

DP 069 383 19 01734 déposée le 02 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 120 avenue de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : Lyonnaise de Peinture Bâtiment Industrie 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 385 19 01735 déposée le 02 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 60 bis de la Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 2315 m² - Demandeur : M. Richard Jean-Jacques 60 bis rue de la Garenne 69005 Lyon

DP 069 383 19 01736 déposée le 02 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Alfred de Musset Lyon 3ème Superficie du terrain : 266 m² - Demandeur : M. Marcellat Igor 38 rue Alfred de Musset 69003 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 juillet au 02 août 2019

PC 069 388 11 00077 M04 déposé le 1er août 2019 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 69 logements, de bureaux et d'un commerce avec création de 104 aires de stationnement et démolition d'un local commercial - Surface créée : 4966 m² - Terrain : 3 place du 11 Novembre Lyon 8ème Superficie du terrain : 2088 m² - Demandeur : Kaufman & Broad Promotion 8 19 rue Domer 69362 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Schneider Alexandre - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Carret 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 386 14 00219 M01 déposé le 29 juillet 2019 Modificatif - Projet : Restructuration et surélévation d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 962 m² - Terrain : 132 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 1359 m² - Demandeur : Snc Bossuet 37 rue Commandant Charcot 69110 Sainte-Foy les Lyon - Mandataire : M. Garces Jacques - Auteur : Bbc Architectes 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 388 16 00456 M02 déposé le 31 juillet 2019 Modificatif - Projet : Réaménagement d'un bâtiment de service public en un équipement d'intérêt collectif et en 33 logements (par changement de destination partiel avec modification de façades) - Surface créée : 2151 m² - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 38022 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 382 17 00135 T01 déposé le 29 juillet 2019 Transfert - Projet : Changement de destination d'un immeuble de logements en résidence sociale avec modification de façade - Surface créée : 52 m² - Terrain : 25 rue Marc Antoine Petit Lyon 2ème Superficie du terrain : 445 m² - Demandeur : Ajd 3 montée du Petit Versailles 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : Mme Chevalier Maryse - Auteur : Atrium 21 21 rue Brossard 42000 Saint-Etienne

PC 069 387 17 00136 M02 déposé le 30 juillet 2019 Modificatif - Projet : Démolition de deux maisons. Construction d'un bâtiment de 45 logements avec création de 49 aires de stationnement. - Surface créée : 3198 m² - Terrain : 36 - 38 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 1508 m² - Demandeur : Sic 92 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Douitte Jordan - Auteur : Bruno Curis 13 bis place Jules Ferry 69006 Lyon

PC 069 384 17 00310 M03 déposé le 31 juillet 2019 Modificatif - Projet : Démolition d'un logement et construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 219 m² - Terrain : 19 rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 1786 m² - Demandeur : Sci 19 Chazière 8 chemin de Balme Baron 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : M. Condamin Christophe - Auteur : M. Leger Anthony 128 avenue Thiers 69006 Lyon

PC 069 386 18 00037 M01 déposé le 02 août 2019 Modificatif - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Surface créée : 71 m² - Terrain : 43 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 3384 m² - Demandeur : Sas Mayoca 29 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : M. Baranes Marc - Auteur : M. Vassort Jérémy 2 sentier des Vignes 91120 Palaiseau

PC 069 384 18 00114 M01 déposé le 1er août 2019 Modificatif - Projet : Rénovation d'une maison individuelle - Terrain : 11 rue Henri Ferré Lyon 4ème Superficie du terrain : 409 m² - Demandeur : M. et Mme Godard Xavier et Nelly 3 avenue Jean Revel 69004 Lyon - Auteur : M. Payen Jérôme 4 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 389 18 00200 M01 déposé le 31 juillet 2019 Modificatif - Projet : Construction d'une résidence étudiante de 77 logements, changement de destination d'un entrepôt en 1 logement et démolition d'entrepôts - Surface créée : 2210 m² - Terrain : 15 rue Transversale Lyon 9ème Superficie du terrain : 4249 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69002 Lyon - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteur : Agréga Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 386 18 00354 M01 déposé le 1er août 2019 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 29 logements et de deux locaux commerciaux et création de 34 aires de stationnement - Surface créée : 2600 m² - Terrain : 108-110 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 687 m² - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : M. Bascherini Frédéric - Auteur : Atelier Regis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

PC 069 385 19 00223 déposé le 29 juillet 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle et ravalement de façade - Surface créée : 45 m² - Terrain : 35 rue des Granges Lyon 5ème Superficie Du Terrain : 1365 M² - Demandeur : Sci Granges 35 28 rue Docteur Albéric Dupont 69005 Lyon - Mandataire : M. Desperier Stéphane - Auteur : Eka Sas 2 rue de la Tour du Pin 69004 Lyon

PC 069 389 19 00224 déposé le 29 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements et modification de façade - Terrain : 2 place Saint-Didier Lyon 9ème Superficie du terrain : 142 m² - Demandeur : Sci Laura 2 place Saint-Didier 69009 Lyon - Mandataire : Mme Balandras Nathalie - Auteur : M. Leonhardt Florent Ferme de l'Arselans 69630 Chaponost

PC 069 389 19 00225 déposé le 29 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logements avec modification de façade - Terrain : 29 rue de la Claire Lyon 9ème Superficie du terrain : 179 m² - Demandeur : Société Christophe Bauvet 56 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M. Bauvey Christophe - Auteur : M. Collomb Etienne 14 quai de Serbie 69006 Lyon

PC 069 385 19 00226 déposé le 29 juillet 2019 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 27 logements et création de 33 aires de stationnement - Surface créée : 2273 m² - Terrain : 48 avenue Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 1326 m² - Demandeur : SCI 3 RUE Edmond Locard 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Mougnot Vincent - Auteur : Axe Architecture 116 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 386 19 00227 déposé le 30 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logements avec changement de menuiseries et ravalement de façade - Terrain : 38 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 491 m² - Demandeur : M. Sauvigne Julien 10 rue des Archers 69002 Lyon - Auteur : M. Ressay Thibault 36 rue Victorien Sardou

PC 069 382 19 00228 déposé le 30 juillet 2019 - Projet : Modification de toiture et aménagement de combles - Surface créée : 12 m² - Terrain : 7 rue Antoine de Saint Exupéry Lyon 2ème Superficie du terrain : 898 m² - Demandeur : M. Marze Romain 7 rue Antoine de Saint Exupéry 69002 Lyon - Auteur : M. Guyotat Olivier 10 rue Duhamel 69002 Lyon

PC 069 384 19 00229 déposé le 30 juillet 2019 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et modification de façade - Surface créée : 56 m² - Terrain : 43 rue Henri chevalier Lyon 4ème Superficie du terrain : 579 m² - Demandeur : M. Debus Wilfried 43 rue Henri chevalier 69004 Lyon - Auteur : M. Cordeiro Michael 29 rue de la République 38230 Pont-de-Chéruy

PC 069 389 19 00230 déposé le 30 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un garage en logement et création d'une aire de stationnement - Terrain : 60 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème Superficie du terrain : 709 m² - Demandeur : Foch Développement 57 Esplanade du Général de Gaulle 92081 Paris La Défense Cedex - Mandataire : M. Cocquerel Christophe - Auteur : Marin Berthon Architecte 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 386 19 00231 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Surélévation d'un immeuble, création de 12 logements et ravalement de façade - Surface créée : 875 m² - Terrain : 3 - 7 rue Amédée Bonnet Lyon 6ème Superficie du terrain : 1034 m² - Demandeur : Adamia 5 rue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Teboul Mickaël - Auteur : De Parisot Vincent 3 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 386 19 00232 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Construction d'un immeuble de 9 logements, d'un local commercial et création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 807 m² - Terrain : 28 rue de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 435 m² - Demandeur : Inoveam Promotion 330 avenue de Saint-Maurice 01700 Miribel - Mandataire : Mme Ferrara Cécile - Auteur : M. Jacquet Frédéric 31 rue Bellecombe 69006 Lyon

PC 069 382 19 00233 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Réhabilitation et extension d'un immeuble de logements - Surface créée : 63 m² - Terrain : 10 rue Jarente Lyon 2ème Superficie du terrain : 249 m² - Demandeur : Oph de la Métropole de Lyon 194 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Prade Bertrand - Auteur : M. Guenot Philippe 87 avenue des Bruyères 69150 Decines Charpieu

PC 069 382 19 00234 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 281 m² - Terrain : 28 rue Bichat Lyon 2ème Superficie du terrain : 354 m² - Demandeur : Applecross Bay 9 place Antonin Poncet 69002 Lyon - Mandataire : M. Barathieu Guillaume - Auteur : Lherm Gallizia Architectes 21 rue Trousseau 75011 Paris

PC 069 388 19 00235 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Démolition d'annexes, construction d'un logement, modification de façade et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 240 m² - Terrain : 79 rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 541 m² - Demandeur : Katrimmo Développement 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Arkhe & CO 61 cours de la Liberté 69003 Lyon

PC 069 387 19 00236 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Construction d'un établissement d'enseignement - Surface créée : 29750 m² - Terrain : 146 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 81000 m² - Demandeur : EMLyon 2022 23 avenue Guy de Collongue 69130 Ecully - Mandataire : M. Belletante Bernard - Auteur : Pca Stream 56 rue Vieille du Temple 75003 Paris

PC 069 383 19 00237 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Terrain : 49 rue de l'Abondance Lyon 3ème Superficie du terrain : 261 m² - Demandeur : Sci Union 7 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Mandataire : M. Dutel Cédric - Auteur : M. Collomb Etienne 14 quai de Serbie 69006 Lyon

PC 069 383 19 00238 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Construction d'un immeuble de 28 logements avec création de 21 aires de stationnement - Surface créée : 1848 m² - Terrain : 19 rue Roux Soignat Lyon 3ème Superficie du terrain : 996 m² - Demandeur : Alliad Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Accourt-Pigneau Elodie - Auteur : Okho Architectures 2 rue Claude Farrère 69003 Lyon

PC 069 386 19 00239 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Réhabilitation et restructuration d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 229 m² - Terrain : 20 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 2330 m² - Demandeur : Crédit Agricole Immobilière Promotion 12 place des Etats-Unis 92545 Montrouge - Mandataire : M. Peridier Thomas - Auteur : Archigroup 411 allée Noisetiers 69760 Limonest Cedex

PC 069 388 19 00240 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Extension et réhabilitation d'une maison individuelle - Surface créée : 22 m² - Terrain : 45 rue Hugues Guérin Lyon 8ème Superficie du terrain : 336 m² - Demandeur : Mme Garcia Da Silva Fanny 54 rue Henri Barbusse 69008 Lyon

PC 069 388 19 00241 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle, modification de façade et toiture - Surface créée : 55 m² - Terrain : 6 impasse Stéphane Coignet Lyon 8ème Superficie du terrain : 792 m² - Demandeur : M. Villon Fabien 12 rue Bellière 69005 Lyon - Auteur : Souchko Architecture 23 rue Burdeau 69001 Lyon

PC 069 382 19 00242 déposé le 1er août 2019 - Projet : Réfection de devanture et aménagement intérieur d'un local commercial - Terrain : 1 rue Colonel Chambonnet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1329 m² - Demandeur : Rbc Bellecour 1 rue Colonel Chambonnet 69002 Lyon - Mandataire : M. Argentin Franck - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 388 19 00243 déposé le 1er août 2019 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 61 m² - Terrain : 33 rue Gabriel Sarrasin Lyon 8ème Superficie du terrain : 381 m² - Demandeur : M. Chazal Franck 17 t rue Burdin 69580 Sathonay-Village - Auteur : Mme Lecuelle Corinne 4 rue Baraban 69269 Lyon Cedex 02

PC 069 383 19 00244 déposé le 1er août 2019 - Projet : Surélévation et réhabilitation d'une maison individuelle - Surface créée : 25 m² - Terrain : 10 rue des Peupliers Lyon 3ème Superficie du terrain : 730 m² - Demandeur : M. Nouchy Maxime 10 rue des Peupliers 69003 Lyon - Auteur : M. Mantini Patrick 52 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

PC 069 385 19 00245 déposé le 1er août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue des Noyers Lyon 5ème Superficie du terrain : 17627 m² - Demandeur : Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Mandataire : M. Gerstemberg Stéphane - Auteur : M. Gential Arthur 22 rue Salomon Reinach 69007 Lyon

PC 069 387 19 00246 déposé le 1er août 2019 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 149 logements avec création de 25 aires de stationnement - Surface créée : 4244 m² - Terrain : 14 rue Crépet Lyon 7ème Superficie du terrain : 1769 m² - Demandeur : 3F Résidences 1 boulevard Hippolyte Marques 94200 Ivry sur Seine - Mandataire : Mme Rottner Sophie - Auteur : Soho - Atlas 30 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02

PC 069 383 19 00247 déposé le 1er août 2019 - Projet : Démolition, Construction de 156 logements et création de 125 aires de stationnement et réhabilitation - Surface créée : 12560 m² - Terrain : 107 rue Trarieux Lyon 3ème Superficie du terrain : 19845 m² - Demandeur : Scv Lyon 107 Trarieux 59 rue Yves Kermen 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Putzu Laurent - Auteurs : L'atelier 127 27 rue de la Doua 69100 Villeurbanne Dumetier Design 137 rue Bugeaud 69006 Lyon

PC 069 387 19 00248 déposé le 02 août 2019 - Projet : Surélévation d'un bâtiment et ravalement de façades - Surface créée : 371 m² - Terrain : 26 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 237 m² - Demandeur : Adamia 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Teboul Patrick Mickaël - Auteur : Mme Courdouan Marie 29 rue Sœur Bouvier 69005 Lyon

PC 069 383 19 00249 déposé le 02 août 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et création d'une mezzanine - Surface créée : 29 m² - Terrain : 184 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : Zebra Capital 24 rue de Mail 69004 Lyon - Mandataire : M. Lagesse Jérôme - Auteur : M. Fumat Julien 70 bis rue Bossuet 69006 Lyon 70 bis rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 383 19 00250 déposé le 02 août 2019 - Projet : Changement de destination d'une dépendance en 2 logements et surélévation d'une construction - Surface créée : 27 m² - Terrain : 184 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 334 m² - Demandeur : Zebra Capital 24 rue de Mail 69004 Lyon - Mandataire : M. Lagesse Jérôme - Auteur : M. Fumat Julien 70 bis rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 388 19 00251 déposé le 02 août 2019 - Projet : Extension d'un bâtiment - Surface créée : 82 m² - Terrain : place Joseph Renaut Lyon 8ème Superficie du terrain : 29882 m² - Demandeur : Centre Léon Bérard 28 rue Laënnec 69008 Lyon - Mandataire : M. Blay Jean-Yves - Auteur : Atelier d'architecture De Sev 55 montée de la Grande Collonge 69400 Gleize

PC 069 387 19 00252 déposé le 02 août 2019 - Projet : Construction d'un immeuble de logements et création de 21 aires de stationnement - Surface créée : 1823 m² - Terrain : 5 rue Challemeil Lacour Lyon 7ème Superficie du terrain : 1921 m² - Demandeur : Bmb Interval 75 rue Cuvier - Mandataire : M. Mouton Pierre - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 386 19 00253 déposé le 02 août 2019 - Projet : Création d'une mezzanine, modification de menuiseries - Surface créée : 76 m² - Terrain : 7 quai Sarrail Lyon 6ème Superficie du terrain : 549 m² - Demandeur : La Palmeraie du quai 7 quai du Général Sarrail 69006 Lyon - Mandataire : M. De Brest Xavier - Auteur : Olivier Guyotat Architecte 10 rue Duhamel 69002 Lyon

PC 069 383 19 00254 déposé le 02 août 2019 - Projet : Surélévation d'un immeuble, création de deux logements - Surface créée : 145 m² - Terrain : 112 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 105 m² - Demandeur : Aio Paul Bert 70 rue Robert 69006 Lyon - Mandataire : M. Gauthier Charles Henri - Auteur : Bruno Curis 25 rue Bossuet 69006 Lyon

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 juillet au 02 août 2019

PD 069 388 19 00031 déposé le 30 juillet 2019 - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 9 - 15 rue Gaston Cotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 2527 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Godet Daniel

PD 069 383 19 00032 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 107 rue Trarieux Lyon 3ème Superficie du Terrain : 19845 M² - Demandeur : Sccv Lyon 107 Trarieux 59 rue Yves Kermen 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Putzu Laurent

PD 069 388 19 00033 déposé le 02 août 2019 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 116 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 5379 m² - Demandeur : Snc Cogv 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 29 juillet au 02 août 2019

US 069 383 19 00330 déposé le 30 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 90 Rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 308 m² - Demandeur : M. Woehrlé Florent 63 rue de la Villette 69003 Lyon - Auteur : Galyo 4 Rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 387 19 00331 déposé le 30 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 Rue Victorien Sardou Lyon 7ème Superficie du terrain : 297 m² - Demandeur : M. Fosse Loïc 4 Rue Victorien Sardou 73260 Aigueblanche - Auteur : Oralia Régie de l'Opéra 54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 381 19 00332 déposé le 31 juillet 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 Rue Chavanne Lyon 1er Superficie du terrain : 270 m² - Demandeur : Mme Piot Judith 4 rue de la Gare de Cuire 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : Oralia Régie de l'Opéra 54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 384 19 00333 déposé le 02 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,09 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 17 Place de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : M. Bouchet Antoine 29 Cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Auteur : Delastre Immobilier 18 Place de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 381 19 00335 déposé le 02 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,63 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Pierre Blanc Lyon 1er Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : M. et Mme Duret Bouchot Sylvie et Christian 452 rue Pierre Dureuil 42153 Riorges - Auteur : Régie Carron 9 rue Grenette 69289 Lyon Cedex 02

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 29 juillet au 02 août 2019

DP 069 382 17 02465 T01 Décision du 1er août 2019 Transfert à Sas Favre de Fos 33 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 rue Thomassin Lyon 2ème

DP 069 384 19 00355 Décision du 1er août 2019 à Konex 6 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades et modification de toiture - Terrain : 18 rue Anselme Lyon 4ème

DP 069 381 19 00600 Décision du 1er août 2019 à Régie Forteret Coppier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Projet : Ravalement partiel de façade - Terrain : 45 rue Bon Pasteur Lyon 1er

DP 069 382 19 00608 Décision du 1er août 2019 à Toscane 2 rue Gaspard André 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue Gaspard André Lyon 2ème

DP 069 387 19 00636 Décision du 1er août 2019 à Snc Ba Invest 28 route du Mont Thou 69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 32 rue d'Aguesseau Lyon 7ème

DP 069 381 19 00668 Décision du 1er août 2019 à Zendo 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Pizay Lyon 1er

DP 069 384 19 00694 Décision du 1er août 2019 à Sdc C/O Régie Lery 165 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 161 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 381 19 00706 Décision du 1er août 2019 à Boggi Milano 112 boulevard Saint-Germain 75007 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er

DP 069 382 19 00731 T01 Décision du 1er août 2019 Transfert à Sci Lyon 1 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 47 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 381 19 00788 Décision du 1er août 2019 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Terrain : 13 rue Sainte-Catherine Lyon 1er

DP 069 385 19 00828 Décision du 1er août 2019 à M. Serre Jacques 41 A rue Joliot Curie 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 17 m² - Terrain : 41A rue Joliot Curie Lyon 5ème

DP 069 381 19 00877 Décision du 1er août 2019 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 place des Capucins Lyon 1er

DP 069 382 19 00922 Décision du 1er août 2019 à Cabinet Bois 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue d'Auvergne Lyon 2ème

DP 069 385 19 00990 Décision du 1er août 2019 à Mme Milliet Lisa 29 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 rue Soeur Bouvier Lyon 5ème

DP 069 388 19 01025 Décision du 1er août 2019 à Pralus Lyon 32 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 103 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 387 19 01054 Décision du 1er août 2019 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Aménagement d'une place - Terrain : Place de l'Ecole Lyon 7ème

DP 069 389 19 01132 Décision du 1er août 2019 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 101-104 rue Jean Fournier Lyon 9ème

DP 069 381 19 01133 Décision du 1er août 2019 à M. Pouradier Duteil Xavier 25 rue Albéric Pont 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 place Croix-Paquet Lyon 1er

DP 069 389 19 01139 Décision du 1er août 2019 à Sci Saint Loup 9 impasse Saint Loup 69009 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 impasse Saint Loup Lyon 9ème

DP 069 389 19 01193 Décision du 1er août 2019 à Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Installation d'une clôture, deux portails et quatre portillons - Terrain : 334 - 36 rue Doyen Georges Chapas Lyon 9ème

DP 069 385 19 01195 Décision du 1er août 2019 à Métropole Grand Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification d'un mur de soutènement - Terrain : 6 montée du Change Lyon 5ème

DP 069 382 19 01206 Décision du 1er août 2019 à Restaurant Thomas 6 rue Laurencin 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue de Fleurieu Lyon 2ème

DP 069 383 19 01209 Décision du 1er août 2019 à M. Hautavoine Clément 3 rue d'Aubilly 51390 Saint Euphrasie et Clairizet - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 impasse Belloeuf Lyon 3ème

DP 069 385 19 01217 Décision du 1er août 2019 à Sdc 2 Rue de la Loge C/O Régie Gambetta 125 rue Garibaldi 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue de la Loge Lyon 5ème

DP 069 387 19 01236 Décision du 1er août 2019 à Certa Toiture 409 petit chemin du Bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Grillet Lyon 7ème

DP 069 385 19 01245 Décision du 1er août 2019 à Paysages Loreau 43 route départementale 386 69520 Grigny - Projet : Coupe et abattage de 8 arbres - Terrain : 173 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème

DP 069 388 19 01247 Décision Du 1er août 2019 A In'li Aura 101 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 51-51b avenue Viviani Lyon 8ème

DP 069 382 19 01254 Décision du 1er août 2019 à Mme Moraux Julie 28 rue Denuzière 69002 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 14 m² - Terrain : 28 rue Denuzière Lyon 2ème

DP 069 385 19 01283 Décision du 1er août 2019 à Ville de Lyon Dgtb 5-9 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 42-44 avenue Général Eisenhower Lyon 5ème

DP 069 385 19 01278 Décision du 1er août 2019 à Sdc Le Patio de Clara 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 42 rue des Noyers Lyon 5ème

DP 069 385 19 01283 Décision du 1er août 2019 à Citya Barrioz Immobilier 76 rue Louis Blanc 69062 Lyon Cedex 06 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue Saint-Jean Lyon 5ème

DP 069 383 19 01287 Décision du 1er août 2019 à Oralia-Régie de l'Opéra 50-54 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 66 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème

DP 069 389 19 01300 Décision du 1er août 2019 à VDH 17 rue de la Madeleine 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 51 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème

DP 069 387 19 01316 Décision du 1er août 2019 à Mme De Stéfani Donatella 26 rue Père chevrier 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 rue Père chevrier Lyon 7ème

DP 069 383 19 01319 Décision du 1er août 2019 à M. Branque Denis 11 impasse Belloeuf 69003 Lyon - Projet : Modification et réfection de toiture - Terrain : 11 impasse Belloeuf Lyon 3ème

DP 069 383 19 01333 Décision du 1er août 2019 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 102 avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 382 19 01338 Décision du 1er août 2019 à Smlvf 2 rue du Pont Neuf 75001 Paris - Projet : Réfection de devanture et aménagement intérieur d'un local - Terrain : 94 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 387 19 01347 Décision du 1er août 2019 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture et ravalement de façade - Terrain : 74 route de Vienne Lyon 7ème

DP 069 382 19 01348 Décision du 1er août 2019 à M. Payet Nicolas 6 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 12 quai Saint-Antoine Lyon 2ème

DP 069 383 19 01360 Décision du 1er août 2019 à Mme Vignon Stéphanie 43 rue Bonnard 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 43 rue Bonnard Lyon 3ème

DP 069 383 19 01361 Décision du 1er août 2019 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 quai Victor Augagneur Lyon 3ème

DP 069 389 19 01372 Décision du 1er août 2019 à Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69263 Lyon Cedex 09 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet - La Dargoire Lyon 9ème

DP 069 387 19 01389 Décision du 1er août 2019 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 57 rue Béchevelin Lyon 7ème

DP 069 382 19 01391 Décision du 1er août 2019 à Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 382 19 01399 Décision du 1er août 2019 à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façades - Terrain : 13 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 389 19 01426 Décision du 1er août 2019 à La Mignardise 63 avenue Francis de Pressensé 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue du 24 Mars 1852 Lyon 9ème

DP 069 387 19 01437 Décision du 1er août 2019 à M. Castro Alexandre 3 rue de la Santignière 69970 Chaponnay - Projet : Modification de façade - Terrain : 96 rue du Repos Lyon 7ème

DP 069 383 19 01453 Décision du 1er août 2019 à Mme Oudin Claire-Lise 19 rue Sainte-Marie 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 19 rue Sainte-Marie Lyon 3ème

DP 069 385 19 01459 Décision du 1er août 2019 à Confluence Rolin Bains 7 cours Charlemagne 69002 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 107 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème

DP 069 382 19 01473 Décision du 1er août 2019 à Lolo Chatenay 112 avenue Franklin Roosevelt 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 place des Jacobins Lyon 2ème

DP 069 383 19 01474 Décision du 1er août 2019 à M. Girard Nicolas 11 rue des Aubépins 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue des Aubépins Lyon 3ème

DP 069 382 19 01475 Décision du 1er août 2019 à Mme Asensio Laurence 2730 route de Chatillon 74300 Thyez - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Emile Zola Lyon 2ème

DP 069 388 19 01476 Décision du 1er août 2019 à M. Bererd Frédéric 36 rue Saint Mathieu 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 36 rue Saint Mathieu Lyon 8ème

DP 069 383 19 01485 Décision du 1er août 2019 à Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 19 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 383 19 01488 Décision du 1er août 2019 à Millidere 8 rue de la Ligne de l'Est 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 rue Antoinette Lyon 3ème

DP 069 389 19 01492 Décision du 1er août 2019 à M. De Mey Philippe 28 rue Claude le Laboureur 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 12 m² - Terrain : 228 rue Claude le Laboureur Lyon 9ème

DP 069 389 19 01497 Décision du 1er août 2019 à Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 28 rue Masaryk Lyon 9ème

DP 069 385 19 01500 Décision du 1er août 2019 à Régie Gindre et Lozano 75 rue Joliot Curie 69005 Lyon - Projet : Coupe et abattage de 5 arbres - Terrain : 75 rue Joliot Curie Lyon 5ème

DP 069 387 19 01502 Décision du 1er août 2019 à Sci 14 Rue Cavenne 14 rue Cavenne 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue de Marseille Lyon 7ème

DP 069 381 19 01528 Décision du 1er août 2019 à Le Laboratoire Atelier D'art 31 quai Saint Vincent 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 31 quai Saint Vincent Lyon 1er

DP 069 387 19 01533 Décision du 1er août 2019 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 63 - 67 rue Pré Gaudry Lyon 7ème

DP 069 387 19 01535 Décision du 1er août 2019 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue de Gerland Lyon 7ème

DP 069 381 19 01543 Décision du 1er août 2019 à M. Guichard Dominique 1 quai de Serbie 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue de la Martinière Lyon 1er

DP 069 389 19 01545 Décision du 1er août 2019 à Sdc Le Soho 28 quai Jaÿr 69009 Lyon - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 15 rue Chinard Lyon 9ème

DP 069 389 19 01569 Décision du 1er août 2019 à M. Colliiez Olivier 278 rue de Créqui 69007 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 38 quai Pierre Scize Lyon 9ème

DP 069 389 19 01590 Décision du 1er août 2019 à Sdc 39 Rue Salengro 15 b Grande rue de Vaise 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 39 rue Salengro Lyon 9ème

DP 069 389 19 01672 Décision du 1er août 2019 à PFI 1 quai Jules Courmont 69289 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 29 juillet au 02 août 2019

PC 069 383 14 00330 M01 - Arrêté du 1er août 2019 Modificatif à Grand Lyon Habitat 2 Place de Francfort, Immeuble Terra Mundi 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Réhabilitation d'un ensemble immobilier de 248 logements - Surface créée : 15412 m² - Terrain : 100 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

PC 069 385 16 00086 M01 - Arrêté du 1er août 2019 Modificatif à M. et Mme Duchamp Vincent et Maude 39 montée du Gourguillon 69005 Lyon - Projet : Démolition partielle de bâtiments, réhabilitation et extension d'une maison individuelle. - Surface créée : 130 m² - Terrain : 39 montée du Gourguillon Lyon 5ème

PC 069 382 17 00135 T01 - Arrêté du 1er août 2019 Transfert à Ajd 3 montée du Petit Versailles 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un immeuble de logements en résidence sociale avec modification de façade - Surface créée : 52 m² - Terrain : 25 rue Marc Antoine Petit Lyon 2ème

PC 069 388 17 00221 M02 - Arrêté du 1er août 2019 Modificatif à Sccv Lyon St Mathieu 7 2 place Ludovic Monnier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Construction d'un immeuble de 8 logements, une maison de ville et création de 10 aires de stationnement. - Surface créée : 529 m² - Terrain : 5-7 rue Saint-Mathieu Lyon 8ème

PC 069 382 17 00225 M01 - Arrêté du 1er août 2019 Modificatif à Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 411 m² - Terrain : 24b place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 383 17 00264 T01 - Arrêté du 1er août 2019 Transfert à Mme Grasset Alexandra 12 rue Carry 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 2 logements - Surface créée : 234 m² - Terrain : 7 bis rue Gabillot Lyon 3ème

PC 069 387 17 00442 M01 - Arrêté du 1er août 2019 Modificatif à Sagec Rhone Alpes 131 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne - Projet : Construction de deux immeubles de 103 logements et 2 commerces avec création de 55 aires de stationnement - Surface créée : 4834 m² - Terrain : 24 rue Renan Lyon 7ème

PC 069 388 18 00176 M01 - Arrêté du 1er août 2019 Modificatif à Icade Promotion 18 rue Général Mouton Duvernet 69487 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'un bâtiment. Construction d'un immeuble de 22 logements et création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1482 m² - Terrain : 100 rue Marius Berliet Lyon 8ème

PC 069 383 18 00335 T01 - Arrêté du 1er août 2019 Transfert à Sccv La Sérénité 58 avenue Chanoine Cartellier 69230 Saint-Genis-Laval - Projet : Construction de deux maisons individuelles - Surface créée : 316 m² - Terrain : 102 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

PC 069 384 18 00423 - Arrêté du 1er août 2019 à Ogec Saint Denis 7 rue Jacques Louis Hénon 69004 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un groupe scolaire - Surface créée : 633 m² - Terrain : 14 rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4ème

PC 069 389 19 00014 T01 - Arrêté du 1er août 2019 Transfert à Sidoine Faubourg 6 bis rue Joannès Carret 69009 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, locaux artisanaux et création 30 aires de stationnement - Surface créée : 1952 m² - Terrain : 51 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème

PC 069 388 19 00031 - Arrêté du 1er août 2019 à M. Cecchinel Stéphane 34 rue Colonel Klobb 69100 Villeurbanne - Projet : Démolition d'un garage, extension d'une maison, construction d'un garage avec un abri ouvert. - Surface créée : 81 m² - Terrain : 86 boulevard Ambroise Paré Lyon 8ème

PC 069 388 19 00042 - Arrêté du 1er août 2019 à Alliance Immobilier 38 rue Saint Maximin 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement avec démolition partielle et modification de façade. - Surface créée : 35 m² - Terrain : 55 rue Antoine Lumière Lyon 8ème

PC 069 382 19 00075 - Arrêté du 1er août 2019 à Granitifandre 112 via Radici Nord 42014 Castellarano - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 2 place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 381 19 00088 - Arrêté du 1er août 2019 à Brimmo 4 chemin des Muguets 69130 Ecully - Projet : Changement de destination partielle de bureaux en un logement et changement de menuiseries - Surface créée : 79 m² - Terrain : 6 quai André Lassagne Lyon 1er

PC 069 386 19 00089 - Arrêté du 1er août 2019 à Association Ogec St Pothin Ozanam 60 rue Vauban 69006 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un établissement scolaire et création d'une mezzanine - Surface créée : 75 m² - Terrain : 35 rue Bugeaud Lyon 6ème

PC 069 382 19 00098 - Arrêté du 1er août 2019 à Agence Bpe 62 rue du Louvre 75068 Paris Cedex 02 - Projet : Réfection et remise en peinture de devanture - Terrain : 7 place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 386 19 00127 - Arrêté du 1er août 2019 à Sci Luroma 11 allée des Platanes 69330 Meyzieu - Projet : Démolition partielle. Changement de destination d'un entrepôt en un logement avec modification de façade - Surface créée : 205 m² - Terrain : 46 rue de la Viabert Lyon 6ème

Permis de démolir délivrés pendant la période du 29 juillet au 02 août 2019

PD 069 387 19 00019 - Arrêté du 1er août 2019 à Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'entrepôts - Terrain : 35 rue Félix Brun Lyon 7ème

PD 069 385 19 00022 - Arrêté du 1er août 2019 à Mme Duchamp Maude 39 montée du Gourguillon 69005 Lyon - Projet : Démolition d'un abri de jardin - Terrain : 39 montée du Gourguillon Lyon 5ème

PD 069 384 19 00026 - Arrêté du 1er août 2019 à Sci Centre médical de la Croix Rousse 16 Rue Félix Mangini 69009 Lyon - Projet : Démolition d'un appentis - Terrain : 14 rue de Nuits Lyon 4ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 29 juillet au 02 août 2019

US 069 383 19 00249 - Arrêté du 1er août 2019 à Mme Brosard Anaïs 6 rue Théodore Foudras 71150 Remigny - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 47 rue des Rancy Lyon 3ème

US 069 383 19 00277 - Arrêté du 1er août 2019 à M. et Mme Lengrais Delattre Guillaume et Gaëlle 14 rue Hugues Guérin 69008 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Carry Lyon 3ème

US 069 386 19 00281 - Arrêté du 1er août 2019 à Sarl Agir 61 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation

de 11,34 m² en bureau - Terrain : 61 rue Garibaldi Lyon 6ème

US 069 389 19 00286 - Arrêté du 1er août 2019 à Mme Jurado Anne 23 chemin de Villeneuve 69130 Ecully - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 39 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue des Nouvelles Maisons Lyon 9ème

US 069 381 19 00294 - Arrêté du 1er août 2019 à Mme Descoqs Diane 19 rue Jean Perréal 69008 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26,40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 10/12 rue de l'Arbre Sec Lyon 1er

US 069 385 19 00295 - Arrêté du 1er août 2019 à M. Jaillard Eric 10 rue Saint Fiacre 71100 Chalon sur Saône - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 80 quai Pierre Scize Lyon 5ème

US 069 381 19 00298 - Arrêté du 1er août 2019 à Mme Besnard Mélodie 9 rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20,03 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue René Leynaud Lyon 1er

US 069 382 19 00304 - Arrêté du 1er août 2019 à Mme Salgon Agathe-Laure 11 rue Smith 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'une partie (15 m²) d'un local d'habitation de 34,40 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 11 rue Smith Lyon 2ème

US 069 385 19 00306 - Arrêté du 1er août 2019 à M. Teissier Gaspard 20 rue Poissonnière 75002 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51,10 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 58 rue Saint-Georges Lyon 5ème